



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME

**ENDUROGP, E1, E2, E3 AND EJ  
FIM ENDURO WORLD CHAMPIONSHIPS  
FIM YOUTH ENDURO WORLD CHAMPIONSHIP  
FIM WOMEN'S ENDURO WORLD CUP  
REGULATIONS**

**2018**

*RÈGLEMENTS*

*DES CHAMPIONNATS DU MONDE  
FIM D'ENDURO ENDUROGP, E1, E2, E3 ET EJ  
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO JEUNES  
DE LA COUPE DU MONDE FIM D'ENDURO FÉMININ*

**MAXXIS®**  
**enduro**  
**GP**  
FIM WORLD CHAMPIONSHIP

***Règlements des Championnats du Monde  
FIM d'EnduroGP, E1, E2 et E3***

***Règlement du Championnat du Monde  
FIM d'Enduro Junior et Jeunes***

***Règlement de la Coupe du Monde  
FIM d'Enduro Féminin***



**ÉDITION 2018**

*mis à jour 26 février 2018*

## SOMMAIRE

<i>Règlement</i>	<i>062</i>	<i>Championnat du Monde FIM d'Enduro.....</i>	<i>1-71</i>
<i>Règlement</i>	<i>064</i>	<i>Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior .....</i>	<i>72-74</i>
<i>Règlement</i>	<i>067</i>	<i>Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes.....</i>	<i>75-77</i>
<i>Règlement</i>	<i>068</i>	<i>Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin .....</i>	<i>78-80</i>

*Les articles modifiés dès le 1.1.2018 sont en caractères gras*

## RÈGLEMENT 062

### CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

<b>GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>4</b>
062.1 GÉNÉRALITÉS.....	4
062.2 PARCOURS .....	6
062.3 PUBLICATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER (RP) .....	6
062.4 BULLETIN D'INSCRIPTION .....	7
062.5 JURIDICTION .....	8
062.5.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM.....	8
062.5.2 Incompatibilités pour les officiels .....	9
062.5.3 Commissaire Technique FMNR et <i>Directeur Technique FIM</i> .....	9
062.5.4 Collège des Commissaires FIM .....	10
062.5.5 Inspecteur de Parcours FIM et Inspecteur / Inspectrice de Parcours Féminin FIM .....	11
062.5.6 Directeur de Course .....	11
062.5.7 Chronomètres .....	12
062.5.8 Commissaire Environnement FMNR et Le Commissaire Sécurité FMNR.....	12
062.5.9 La Direction de Course FIM et nominations des Officiels .....	13
062.5.9.1 Le Directeur d'Épreuve FIM .....	14
062.5.9.2 Devoirs du Directeur d'Épreuve FIM .....	16
062.5.10 Attributions de la Direction de Course FIM .....	17
062.5.11 Procédure lors des réunions de la Direction de Course .....	17
062.5.12 Publication des décisions de la Direction de Course .....	18
062.5.13 Procès-Verbal des réunions de la Direction de Course .....	18
062.6 DÉLÉGUÉ FMN - CHEF D'ÉQUIPE .....	18
062.6.1 Délégué FMN .....	18
062.6.2 Chef d'équipe .....	19
062.7 MÉDAILLES ET DIPLÔMES .....	19
062.8 COMPÉTITIONS POUR LE CHAMPIONNAT ET COUPE.....	19
062.9 CALCUL DES RÉSULTATS POUR LES CHAMPIONNATS ET COUPES....	19
062.10 ARRÊT PRÉMATURÉ DE LA MANIFESTATION - CLASSEMENT ET RÉSULTATS .....	21

<b>ENGAGEMENTS</b> .....	<b>21</b>
062.11 LICENCE COUREURS .....	21
062.12 ENGAGEMENTS ET PARTICIPATION .....	21
062.12.1 Attribution des numéros .....	22
062.13 DATE DE CLÔTURE - REFUS D'ENGAGEMENT - REFUS DE PARTICIPATION .....	23
<b>CLASSES ET SPÉCIFICATIONS DES MOTOCYCLES</b> .....	<b>24</b>
062.21 CLASSES.....	24
062.22 ORGANES INTRINSÈQUES DU MOTOCYCLE .....	24
062.23 CONTRÔLE DES MOTOCYCLES PENDANT LA MANIFESTATION.....	28
062.23.1 Contrôle des machines.....	28
062.23.2 Contrôle du carburant .....	29
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>29</b>
062.31 SUBSTITUTION DE MOTOCYCLE .....	29
062.32 PARCS FERMÉS .....	29
062.33 ZONE DE DÉPART .....	32
062.34 ORDRE DE DÉPART POUR L'ENDURO GP (E1, E2, E3) ET JUNIOR (J1, J2) .....	35
062.34.1 Ordre de départ par manifestation .....	35
062.34.2 Modification de l'ordre de départ.....	36
062.35 PRÉPARATIFS DE DÉPART .....	36
062.36 DÉPART .....	36
062.37 PROCÉDURE DE RAVITAILLEMENT A L'ASSISTANCE .....	38
062.38 ASSISTANCE.....	39
062.39 AIDE EXTÉRIEURE.....	40
062.40 INTERDICTION DU RECOURS A UNE FORCE MOTRICE EXTÉRIEURE..	40
062.41 ABANDONS .....	40
062.41.1 Repartir.....	41
062.42 SIGNALISATION .....	42
062.43 RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION .....	44
062.44 ASSURANCE (RC) .....	44
062.45 SECTIONS IMPRATICABLES .....	44

<b>FONCTIONNEMENT ET CONTRÔLE .....</b>	<b>44</b>
062.51 CONTRÔLES HORAIRES.....	44
062.52 CHRONOMÉTRAGE.....	46
062.53 FICHES HORAIRES.....	48
062.54 INDICATION DES CONTRÔLES HORAIRES .....	49
062.55 DISPOSITIONS AUX CONTRÔLES HORAIRES .....	49
062.57 CALCUL DES PÉNALITÉS HORAIRES .....	50
062.58 ARRIVÉE TARDIVE.....	50
062.59 DEMANDES DE TOLÉRANCE SPÉCIALES.....	50
062.60 CONTRÔLE PENDANT LE PARCOURS .....	51
062.61 SUPER TEST (ST).....	51
062.62 TEST D'ENDURO (ET), TEST DE CROSS (CT) ET TEST EXTRÊME (XT)	54
062.63 EXAMEN FINAL.....	60
062.64 LISTE DES PÉNALITÉS.....	60
062.64.1 Temps.....	61
062.64.2 Tests .....	61
062.64.3 Disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) .....	62
<b>RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>64</b>
062.70 OFFICIELS.....	64
062.71 ACCEPTATION DES DÉCISIONS OFFICIELLES .....	64
062.73 RÉCLAMATIONS ET APPELS .....	64
062.74 AMENDES ET CAUTIONS DE RÉCLAMATIONS.....	69
062.75 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT .....	69
062.76 PUBLICATION DES RÉSULTATS .....	70
062.77 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET CONFÉRENCE DE PRESSE .....	70
062.78 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX FIM ANNUELLE .....	70
062.79 Fonds de Solidarité CEN .....	71
<b>NORMES FIM POUR LES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO .....</b>	<b>81</b>
<b>FORMULAIRE TYPE POUR LE RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO GP .....</b>	<b>87</b>
<b>HORAIRE TYPE POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO.....</b>	<b>94</b>

## **GÉNÉRALITÉS**

### **062.1 GÉNÉRALITÉS**

#### **062.1.1**

*Le Championnat du Monde FIM d'enduro ou de Coupe FIM d'enduro est généralement une manifestation se déroulant sur 3 jours de course consécutifs.*

*Généralement le Super Test est organisé le vendredi et est obligatoire.*

*Les 2 autres jours seront organisés le samedi et le dimanche.*

*Les courses du samedi et du dimanche sont considérées comme 2 épreuves avec un classement indépendant.*

#### **062.1.2**

*Une Manifestation d'un Championnat FIM peut aussi être organisée avec n'importe quelle Manifestation d'Enduro publiée sur le Calendrier FIM du Championnat du Monde FIM d'Enduro.*

*Si la Manifestation a un format différent de celui décrit dans l'Art. 062.1.1, l'organisateur doit envoyer le règlement complet à la CEN, au plus tard 6 mois avant de le début de la manifestation.*

*La CEN va étudier ses règles et les publiera comme annexe aux règles déjà existantes.*

*Toutes règles du Championnat du Monde d'Enduro...*

*Sur un week-end de course, les Coupes et Championnats du Monde FIM suivant seront organisés :*

- Championnat du Monde Enduro, EnduroGP, issu du scratch des catégories E1, E2, E3*
- Championnat du Monde d'Enduro, avec 3 classes E1, E2, E3*
- Championnat du Monde d'Enduro Junior, issu du scratch des catégories J1 et J2*
- Championnat du Monde d'Enduro Junior, avec 2 classes J1 et J2*
- Championnat du Monde d'Enduro Jeunes*
- Coupe du Monde d'Enduro Féminin*

*En marge d'une manifestation du Championnat du Monde ou de Coupe FIM d'EnduroGP, à titre exceptionnel, la CEN peut autoriser l'organisation d'une course annexe (nationale, régionale, CONU...) qui doit être inscrite au calendrier FIM par la FMNR. Le nombre total de pilote sera déterminer en fonction du format de la course et à la discrétion du bureau de la CEN. La course annexe doit être mentionnée dans le RP et approuvée préalablement par la FIM et la FMNR.*

*Cette course annexe aura pour but de permettre à l'organisateur d'obtenir un soutien financier et/ou promotionnel complémentaire à l'organisation d'une manifestation comptant pour un Championnat du Monde d'Enduro ou une Coupe FIM d'Enduro, selon les règles suivantes.*

*Les coureurs de la course annexe :*

- doivent avoir une licence nationale émise par la FMNR,*
- ne pourront pas marquer de point au Championnat du Monde d'EnduroGP ou à la Coupe FIM,*
- prendront le départ après la dernière catégorie Championnat du Monde d'EnduroGP / Coupe FIM;*
- ne pourront participer au « super test » qu'avec l'accord du promoteur et de la Direction de Course FIM;*
- apparaîtront dans le classement spécifique (en accord avec les règles nationales) de cette course additionnelle qui sera édité chaque jour.*

*Une remise de prix (podium) séparée pour la course annexe pourra être organisée avec l'accord du promoteur du Championnat du Monde FIM d'EnduroGP.*

*Si dans un cas de force majeure cette course annexe risque de perturber le bon déroulement du Championnat du Monde FIM d'EnduroGP ou Coupe FIM d'Enduro, le Direction de Course pourra prendre toutes les décisions nécessaires, jusqu'à l'annulation de cette course annexe, dans l'intérêt du bon déroulement de la manifestation du Championnat du Monde FIM d'EnduroGP ou Coupe FIM, qui est prioritaire en toutes circonstances.*

*Les questions non prévues par ce règlement seront étudiées et décidées par le Bureau de la CEN (classement, interprétation technique et sportive, etc.).*

## **062.2 PARCOURS**

*Les pilotes évolueront dans un milieu naturel et varié afin de tester la fiabilité et l'endurance des pilotes et des machines.*

*Les conditions de course seront variées et pourront être en milieu désertique, forestier, montagne, enneigé, urbain, etc. Les pilotes pourront être amenés à pousser leur motocycle.*

*Les pilotes seront amenés à évoluer sur un parcours commun et à se rencontrer. Toute gêne non intentionnelle sera considérée comme un fait de course et aucune réclamation à ce sujet ne sera acceptée.*

*Le parcours doit être praticable par n'importe quel temps et par n'importe quel motocycle de la catégorie 1, groupe A1 et catégorie 2, groupe C. 30% au maximum de la distance totale à couvrir peut s'effectuer sur des routes goudronnées. Il sera demandé à l'organisateur de fournir un plan du parcours. L'organisateur a la possibilité de créer un parcours en forme de 8.*

*Il doit y avoir au maximum 3 tours. Au-delà une demande écrite doit être envoyée au bureau de la CEN et au Promoteur en expliquant clairement les raisons de la demande de dérogation. Le bureau de la CEN devra approuver ou non la demande par une réponse écrite sous 15 jours.*

*Il est recommandé que le temps total pour un jour de compétition soit entre six et sept heures et 30 minutes basé sur le temps A, les quinze minutes du dernier contrôle horaire exclues.*

*Pour les coureurs de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin, il est autorisé de n'effectuer que de 50 à 75% de la totalité du parcours prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro GP. (Exemple : 2 tours au lieu de 3).*

*Le sens de la compétition peut être le même sur les deux jours.*

*Si la manifestation a un format différent de celui décrit à l'Art. 062.1.1, alors l'organisateur devra envoyer le règlement complet ainsi que le format de course à la CEN au plus tard 6 mois avant le début de la manifestation.*

## **062.3 PUBLICATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER (RP)**

*Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par la Direction de Course FIM.*

*Le RP doit contenir toutes les questions d'intérêt local telles que : parcours, vitesses moyennes, mesures de sécurité, droits d'inscription, diagramme du parcours, dessin des pneus à clous uniquement pour les manifestations hivernales (voir Art. 51.06 des Règlements Techniques) etc..., selon le formulaire type publié à la fin de cette annexe.*

*L'organisateur devra faire parvenir le RP par e-mail à l'Administration FIM au minimum 2 mois avant la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Le RP sera disponible sur le site Internet de la FIM [www.fim-live.com](http://www.fim-live.com).*

*Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, la Direction de Course FIM et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée positivement par la Direction de Course FIM et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

#### **062.4 BULLETIN D'INSCRIPTION**

*Tout engagement pour les Championnats du Monde et Coupes du monde d'Enduro doivent être établi par écrit sur un bulletin d'inscription « électronique » (si disponible) mis à disposition sur le site [www.endurogp-registration.org](http://www.endurogp-registration.org), et toute information relative au coureur, équipe, sponsor et la marque de la machine, etc. devront y être mentionnée. Le bulletin d'inscription doit clairement spécifier pour quelle classe et cylindrée (préciser si le motorcycle est 2T ou 4T) l'inscription est destinée. Il devra indiquer également la nationalité du coureur (passeport) et la FMN pour laquelle il participe.*

*Le bulletin d'inscription sera rédigé au moins dans une des 2 langues officielles de la FIM (de préférence en Anglais) et l'Art. 60.5 du Code Sportif doit y être mentionné.*

*Celui-ci mentionnera les droits d'engagement payables par carte bancaire, via un système sécurisé.*

*L'engagement sera validé une fois le paiement effectué.*

*Une amende de EUR 50.- sera appliquée pour tout engagement reçu après le date limite (3 semaines avant la manifestation).*

## 062.5 JURIDICTION

*La manifestation est contrôlée par une Direction de Course FIM.*

*La manifestation est dirigée par des officiels détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.*

*Tous ces officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité du Directeur de Course, à l'exception des autres membres de la Direction de Course FIM (Directeur d'Épreuve FIM et Inspecteur de Parcours FIM).*

*La première réunion de la Direction de Course FIM aura lieu à 9h00 la veille de la manifestation.*

*Un représentant, élu par les constructeurs de motocycles, et titulaire d'une licence FIM de Constructeur, sera admis en tant qu'observateur aux séances ouvertes de la Direction de Course FIM. Son nom et son N° de licence doivent parvenir au secrétariat de l'organisation et de la FIM 15 jours avant le début de la manifestation. Une copie du document sera remise aux membres de la direction de Course.*

### 062.5.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM

*Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :*

*Les membres de la Direction de Course FIM :*

- *Directeur d'Épreuve FIM*
- *Directeur de Course FMNR (ayant suivis le séminaire de Super Licence)*
- *Inspecteur de Parcours FIM (sauf l'inspecteur de Parcours Feminin)*

*Les membres du Collèges des Commissaires FIM :*

- *Commissaire FIM et Commissaire FMNR*

*Les officiels techniques :*

- *Directeur Technique CEN FIM*
- *FMNR Chief Technical Steward (with senior licence)*
- *Commissaire Technique FMNR*

*Et :*

- *Les Délégués FMN (Commissaire Sportif)*
- *Délégué Médical et Délégué Environnement FIM (si nommés par la FIM)*
- *Commissaire Environnement FMNR*
- *Chef du Service Médical*
- *Chronométrateur*

## **062.5.2 Incompatibilités pour les officiels**

*Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.*

## **062.5.3 Commissaire Technique FMNR et Directeur Technique FIM**

### **Les Commissaires Technique FMNR :**

*Le Chef Commissaire Technique et le Commissaire Technique, nommés par la FMNR, à la responsabilité des aspects techniques et doivent procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*

### **Directeur Technique FIM (si nommé) :**

*Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission Enduro de la FIM.*

*Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.*

*Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Directeur de l'Epreuve FIM et le Délégué FIM.*

*L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (Voir également le Code Technique FIM de l'année en cours svp) :*

- a) Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
- b) Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.*
- c) Le Directeur Technique FIM examinera avec le Chef Commissaire Technique le(s) motorcycle(s) et l'(les) équipement(s) de protection de(s) coureur(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.*
- d) Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.*

#### **062.5.4 Collège des Commissaires FIM**

*Le Collège des Commissaires FIM est composée du :*

- a) Chef Commissaire FIM. Il est nommé par la FIM et membre de la CEN qui est titulaire d'une licence FIM valide.*
- b) Commissaire FMNR. Il est nommé par la FMNR et doit être titulaire d'une licence FIM valide.*

*Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est de deux personnes.*

*Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.*

*Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.*

*Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.*

*Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.*

*Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :*

- a) un avertissement*
- b) une amende jusqu'à un maximum de CHF 100'000*
- c) une pénalité de temps et/ou points*
- d) recul de positions*
- e) une disqualification*
- f) une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.*

*ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.*

*Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

#### **062.5.5      Inspecteur de Parcours FIM et Inspecteur / Inspectrice de Parcours Féminin FIM**

##### **Inspecteur de Parcours FIM :**

- Il est nommé par la FIM  
Contrôlera, conseillera et corrigera éventuellement le parcours préparé par l'organisateur avant et après le début de l'épreuve;
- Contrôlera en particulier les tests et les contrôles horaires;
- Contrôlera que les temps de parcours soient correctes; Il contrôlera les zones présentant un risque pour les pilotes ou le public et fera faire les modifications nécessaires
- Il a autorité auprès de l'organisateur et le directeur de course principalement sur le calcul des temps impartis et les zones à risques. Il collaborera avec l'inspecteur/Inspectrice de Parcours Féminin  
Il réfère au Directeur d'Épreuve FIM.

##### **Inspecteur/Inspectrice de Parcours Féminin FIM (si nommé(e)) :**

- Il/Elle est nommé(e) par la FIM
- Contrôlera, conseillera et corrigera éventuellement le parcours préparé par l'organisateur;
- Contrôlera en particulier les tests et les contrôles horaires pour la catégorie féminine;
- Contrôlera que les temps de parcours soient correctes;
- Il/Elle a autorité auprès de l'organisateur.
- Il/Elle collaborera avec l'inspecteur de Parcours
- Il/Elle réfère au Directeur d'Épreuve FIM

#### **062.5.6      Directeur de Course**

Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il est membre votant de la Direction de Course FIM. Ses tâches essentielles sont les suivantes :

- S'assurer que le parcours est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;

- S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motos, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;
- Vérifier la conformité des licences FIM, autorisations de départ fournis par les FMN's des pilotes ainsi que tous documents relatifs aux contrôles administratifs.
- Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, ou une manifestation en tout ou partie;
- Refuser à un coureur ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la compétition s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;
- Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions à la Direction de Course FIM
- Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;
- Signaler à la Direction de Course FIM toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée;
- Rassembler les rapports des chronométrateurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course FIM et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation;

#### **062.5.7 Chronométrateurs**

Les chronométrateurs nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence FIM.

#### **062.5.8 Commissaire Environnement FMNR et Le Commissaire Sécurité FMNR**

##### **Le Commissaire Environnement :**

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté.



- Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Directeur d'Épreuve FIM sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement.
- Etre autorisé à assister sans droit de vote à toutes les séances ouvertes de la Direction de Course FIM.
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CEN, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur d'Épreuve FIM

### **Le Commissaire Sécurité FMNR :**

Le Commissaire Sécurité FMNR, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à la sécurité et il doit en particulier :

- S'assurer que le Règlement EWC et le Livre de Travail EWC soient respectés.
- Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Directeur d'Épreuve FIM sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur la sécurité des pilotes, du public et des officiels. Il s'assurera que des zones de sécurité ou des moyens de protection soient mis en place en collaboration avec l'organisateur et la Direction de Course.
- Etre autorisé à assister sans droit de vote à toutes les séances ouvertes de la Direction de Course FIM.

## **062.5.9 La Direction de Course FIM et nominations des Officiels**

### **Composition de la Direction de Course :**

La Direction de Course FIM est composée du Directeur d'Épreuve FIM, le Directeur de Course FMNR et l'Inspecteur de Parcours FIM. La direction de Course peut organiser des réunions à huis clos ou des réunions ouvertes. Ses trois membres ont droit de vote.

Les membres du Collège des Commissaires FIM peut assister aux réunions comme observateurs même celles à huis clos.

### **Nominations des officiels lors d'une épreuve :**

*Le Directeur d'Épreuve FIM, l'inspecteur de parcours FIM, le Commissaire FIM et le Directeur Technique FIM seront nommés par la FIM.*

*Le Directeur de Course, le Commissaire FMNR et les autres officiels seront nommés par la FMNR.*

### **Les Réunions de la Direction de Course :**

*Les personnes suivantes ont le droit d'assister aux séances de la Direction de Course FIM sans droit de vote :*

- *Le Commissaire FIM*
- *Le Commissaire FMNR*
- *Le Délégué Sécurité FMNR*
- *Les Membres du Conseil de Direction, les Directeurs des Commissions, le Directeur Général de la FIM et le personnel administratif de la FIM*
- *Le Commissaire Environnement*
- *Le délégué Environnement FIM et le délégué Médical FIM*
- *Le Chef du Service Médical*
- *Le représentant élu par les constructeurs*
- *Le promoteur du Championnat du Monde et Coupes du Monde FIM ou son assistant*

*Chaque FMN a le droit de nommer un Délégué.*

*Le directeur d'épreuve FIM s'assurera qu'aucune autre personne n'assiste aux réunions ouvertes de la direction de course et en particulier les médias et les personnes sans fonctions officielles ou sans licences. Il doit veiller à ce que les réunions se déroulent dans le calme et dans un climat cordial. Si besoin il pourra organiser des séances à huis clos.*

#### **062.5.9.1 Le Directeur d'Épreuve FIM**

*Le Directeur d'Épreuve FIM est nommé par la FIM.*

*Le Directeur d'Épreuve doit s'assurer que les intérêts de la FIM et des engagements contractuels avec le promoteur EWC sont remplis et respectés. Il doit également de coopérer étroitement avec le directeur de la Commission CEN et coordonnateur CEN ainsi qu'avec le Promoteur du Championnat.*

*Il doit s'assurer que le Code Sportif de la FIM, ses Annexes, le Règlement EWC et Manuel de travail sont respectés.*

*Il doit mettre à jour le Règlement EWC FIM ainsi que le Manuel de travail avec la collaboration et l'accord de la CEN.*

*Quelques semaines avant la manifestation, il doit communiquer avec toutes les personnes impliquées afin d'anticiper les questions que les gens peuvent avoir au sujet de l'Epreuve du Championnat.*

*Il doit notamment :*

- Assurer une communication au sein de la Direction de Course (tous les membres), les équipes, les coureurs, promoteur, les chronométreurs, l'équipe technique, les organisateurs et toutes les autres personnes en charge pour qu'ils exercent leurs fonctions de la meilleure manière possible tout au long de la manifestation.*
- Travailler en étroite collaboration avec l'organisateur, le Directeur de Course et tous les officiels.*
- Organiser des réunions ou des actions qu'il estime nécessaire pour le bon déroulement de l'épreuve.*
- Informer la Direction de Course de toutes les décisions à prendre ou déjà prises, et toute réclamation qui lui est adressée.*
- Informer le promoteur du Championnat de tout changement dans les horaires ou protocole de l'épreuve.*

*Le Directeur d'Épreuve est responsable du briefing des coureurs.*

*Il doit procéder à des réunions régulières avec les coureurs et les équipes afin d'assurer une bonne coopération.*

*Il doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course FIM sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*

*Il fixera les heures des séances de la Direction de Course et convoquera, le cas échéant, des séances extraordinaires.*

*Le Directeur d'Epreuve FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat pour la manifestation.*

*Il est responsable de la communication avec les pilotes, les équipes, le club, le promoteur du Championnat, les membres de la direction de Courses, les services liés à la course ainsi qu'avec les Délégués des FMN.*

*Pour des raisons de sécurité, le Directeur d'épreuve ne doit en aucun cas prendre part aux reconnaissances du parcours ou des tests en moto. Ce rôle étant réservé exclusivement à l'inspecteur et inspectrice du parcours FIM.*

*Afin d'éviter tout conflit d'intérêt celui-ci doit avoir un devoir de réserve auprès de tous les intervenants (pilotes, organisateurs, équipes, fabricants, etc). Il ne doit laisser apparaître aucune marque ou situation pouvant être reproché comme une appartenance ou pouvant être interprété comme un conflit d'intérêt avec les personnes mentionnées ci-dessus. Il doit en permanence défendre les intérêts de la FIM et de la CEN et doit stopper toutes rumeurs pouvant être colportée.*

#### **062.5.9.2 Devoirs du Directeur d'Epreuve FIM**

*Il convoquera une réunion de la Direction de Course FIM au début de la manifestation et lors de cette réunion, la Direction de Course FIM approuvera et/ou contrôlera les questions suivantes :*

- *Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci soient dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés.*
- *Le rapport du Secrétaire constatant que tous les coureurs et participants engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation.*
- *Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions à prendre en vue d'un déroulement régulier de la manifestation.*
- *Les normes de sécurité de la manifestation.*
- *Devra vérifier l'application du Manuel des Organisateur qui est le reflet du présent règlement.*
- *Tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires comme mentionné dans le rapport d'inspection.*
- *L'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation soit la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur satisfait les exigences de l'Art. 110.1.1 du Code Sportif.*

*A la fin de chaque journée de compétition, le Directeur d'Epreuve convoquera une réunion de la Direction de Course FIM pour entendre le rapport du Directeur de Course, du Secrétaire et de tout autre officiel concerné. Le Directeur d'Epreuve doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation; il doit également signer avec le Secrétaire tous les procès-verbaux des séances.*

*Il enverra les documents suivants à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation :*

- *son rapport (en utilisant le formulaire officiel),*
- *les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues,*
- *une copie du certificat d'assurance responsabilité civile.*

#### **062.5.10 Attributions de la Direction de Course FIM**

*La Direction de Course FIM exerce le contrôle suprême des manifestations, mais uniquement par rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP, qu'elle doit ratifier. Par conséquent, les Membres de la Direction de Course sont uniquement responsables envers la FIM. Ils sont responsables de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle ils ont une fonction de supervision et disciplinaire. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs. La Direction de Course FIM n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM, mais il est compétent pour prendre des décisions dans des cas exceptionnels prévus ci-après :*

*La Direction de Course FIM est le seul organe disciplinaire compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours de la manifestation, sous réserve du droit du 1<sup>er</sup> appel ultérieur qui sera traité par le Collège des Commissaires FIM selon Art. 062.5.4 et 062.73.*

*La Direction de Course FIM a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le parcours, d'arrêter prématurément ou de supprimer une manifestation en tout ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.*

*La Direction de Course FIM doit appliquer des sanctions selon les dispositions du Code Disciplinaire et d'Arbitrage.*

#### **062.5.11 Procédure lors des réunions de la Direction de Course**

*Les décisions de la Direction de Course FIM sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo (absence d'un autre membre), le Directeur d'Epreuve FIM aura une voix prépondérante.*

### **062.5.12 Publication des décisions de la Direction de Course**

Toutes les décisions de la Direction de Course FIM nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics par écrit dans les délais les plus brefs. Les décisions doivent être publiées dans une ou deux langues officielles de la FIM (au minimum en anglais).

### **062.5.13 Procès-Verbal des réunions de la Direction de Course**

Les procès-verbaux doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que la Direction de Course ne les accepte dans une seule langue officielle. Ils sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Directeur d'Épreuve FIM. Une copie des procès-verbaux doit être envoyée à l'Administration FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

Les procès-verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises sur toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Directeur d'Épreuve FIM en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.

## **062.6 DÉLÉGUÉ FMN - CHEF D'ÉQUIPE**

### **062.6.1 Délégué FMN**

Toute FMN participant à une compétition comptant pour ce Championnat a le droit de désigner un délégué FMN pour participer aux réunions de la Direction de Course FIM. Il doit être titulaire d'une licence FIM (Directeur de Course ou Commissaire Sportif Enduro). Son nom et son N° de licence doivent parvenir au secrétariat de la manifestation et de la FIM 15 jours avant le début de la manifestation. Une copie du document sera remise aux membres de la Direction de Course.

Le délégué national représente sa FMN et les coureurs inscrits par cette FMN. Il a le droit :

- d'assister aux séances ouvertes de la Direction de Course, en qualité d'observateur;
- de recevoir les documents, y compris les rapports de la Direction de Course, pendant toute la manifestation;
- de poser ses questions au Directeur d'Épreuve de façon à ce que la Direction de Course FIM soit au courant de tous les événements.

*Si nécessaire, le Directeur d'Épreuve organisera une séance pendant la manifestation avec les Délégués FMN afin d'expliquer le travail de la Direction de Course FIM et de recevoir les remarques des Délégués.*

### **062.6.2 Chef d'équipe**

*Toute FMN participant à une compétition comptant pour ce Championnat a le droit de désigner un Chef d'équipe ou un représentant pour chaque trois coureurs participants. Le Chef d'équipe sera le porte-parole des coureurs et représentera leurs intérêts pendant la compétition. Il n'est pas autorisé à assister aux réunions de la Direction de Course FIM.*

### **062.7 MÉDAILLES ET DIPLÔMES**

*Les récompenses suivantes seront décernées aux coureurs pour EGP, E1, E2, E3, EJ, J1, J2, EY, EW :*

- Premier 1 médaille en or et 1 Diplôme FIM
- Deuxième 1 médaille d'argent
- Troisième 1 médaille de bronze

### **062.8 COMPÉTITIONS POUR LE CHAMPIONNAT ET COUPE**

*Tout classement est établi sur le temps obtenu, selon l'art. 062.64. Les coureurs totalisant le moins de temps seront les vainqueurs de leur catégorie.*

### **062.9 CALCUL DES RÉSULTATS POUR LES CHAMPIONNATS ET COUPES**

*Les 15 meilleurs coureurs classés de chaque catégorie recevront des points selon le barème suivant à la fin de chaque jour de la compétition :*

<b>20 points au 1<sup>er</sup></b>	<b>10 points au 6<sup>ème</sup></b>	<b>5 points au 11<sup>ème</sup></b>
<b>18 points au 2<sup>ème</sup></b>	<b>9 points au 7<sup>ème</sup></b>	<b>4 points au 12<sup>ème</sup></b>
<b>16 points au 3<sup>ème</sup></b>	<b>8 points au 8<sup>ème</sup></b>	<b>3 points au 13<sup>ème</sup></b>
<b>14 points au 4<sup>ème</sup></b>	<b>7 points au 9<sup>ème</sup></b>	<b>2 points au 14<sup>ème</sup></b>
<b>12 points au 5<sup>ème</sup></b>	<b>6 points au 10<sup>ème</sup></b>	<b>1 points au 15<sup>ème</sup></b>

*Si un coureur a déjà marqué des points durant les compétitions, il sera autorisé à changer de catégorie, mais sans marquer de points au Championnat dans cette nouvelle catégorie.*

*Les points théoriques marqués par ces pilotes seront réattribués aux pilotes suivant.*

*En cas d'ex aequo dans les résultats à la fin de la journée, les coureurs concernés obtiendront chacun les points correspondant à cette place du classement. Le coureur classé immédiatement après obtiendra les points correspondant à sa position.*

*Par exemple:*

*Coureur A 28'20'' - 20 points*

*Coureur B 28'20'' - 20 points*

*Coureur C 30'00'' - 18 points*

*Les résultats de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM d'Enduro GP comptent pour le classement final des coureurs et constructeurs.*

*Pour le classement des constructeurs, seuls les points attribués au motorcycle de chaque constructeur, des catégories E1, E2, E3, détenteur d'une licence FIM ayant obtenu le meilleur résultat dans chacune des manifestations du Championnat Individuel, entreront en considération pour le classement final.*

*Le coureur qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans les compétitions comptant pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro GP, sera le Champion du Monde FIM d'Enduro GP dans sa catégorie, conformément à l'Art. 062.1.*

*Le coureur qui aura obtenu le plus grand nombre de points, dans sa catégorie comptant pour une Coupe du Monde FIM d'Enduro, sera le (la) vainqueur(e) de la Coupe du Monde FIM d'Enduro concernée.*

*En cas d'ex aequo à la fin du Championnat ou d'une coupe FIM d'EnduroGP, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans les derniers résultats, ou dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.*

## **062.10 ARRÊT PRÉMATURÉ DE LA MANIFESTATION - CLASSEMENT ET RÉSULTATS**

*Si la Direction de Course FIM arrête une manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.*

*Si une manifestation est arrêtée avant que la majorité des coureurs n'ait achevé au moins la moitié de la distance totale, la manifestation sera déclarée nulle et non avenue.*

*Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, la Direction de Course FIM décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.*

## **ENGAGEMENTS**

### **062.11 LICENCE COUREURS**

*Chaque coureur engagé doit être détenteur d'une licence FIM valide (conformément à l'Art. 70.2.1 du Code Sportif) et d'un permis de conduire valable.*

### **062.12 ENGAGEMENTS ET PARTICIPATION**

*Tout coureur titulaire d'une licence valide du Championnat du Monde FIM et autorisation de départ délivrée par sa FMN pourra participer aux Championnats du Monde ou aux Coupes du Monde tant qu'il passera les vérifications administratives et que sa moto sera conforme aux règlements techniques FIM Enduro.*

*Le système d'entrée électronique envoie après l'enregistrement d'un coureur un message à la FMN de chaque coureur.*

*Le droit d'inscription maximum est de **280 EUR** pour les pilotes masculins, **210 Euros** pour les pilotes jeunes et féminines et doit être payé au moment de l'inscription (voir Art. 62.3). **Les frais pour la location des transpondeurs sont inclus dans le droit d'inscription.** Ce montant sera réglé via la FMN du coureur ou par le coureur ou son équipe directement au promoteur.*

*Une amende de EUR 50.- sera appliquée à chaque entrée reçue après la date limite (3 semaines avant la manifestation).*

*Les droits d'inscription pourront être minorés par le Promoteur si celui-ci le prévoit pour un paiement global de toutes les manifestations en début de saison. Cette minoration devra être prévue sur les bulletins d'engagement.*

*Toute annulation, certifiée par la FMN du coureur, sur présentation d'un certificat médical fera l'objet d'un remboursement par le promoteur sous 15 jours après la manifestation si elle est communiquée jusqu'à trois jours avant les inspections préliminaires minoré de frais gestion de 30€.*

*Pour les courses annexes, le droit est laissé libre à l'organisateur et sera mentionné dans le règlement particulier. Une participation sera reversée au promoteur, elle sera définie dans le contrat passé entre le promoteur et l'organisateur.*

#### **062.12.1 Attribution des numéros**

*Pour l'E1, E2, E3 :*

*Les coureurs peuvent choisir leur numéro lors de l'enregistrement dans le système d'entrée. Les numéros déjà enregistrés sont bloqués par le système et ne peuvent être choisis à nouveau.*

*Les numéros seront alloués à partir du No 2 jusqu'au No 99 pour les coureurs quelle que soit sa classe.*

*Pour l'EJ (J1, J2), EY et EW :*

*Les coureurs peuvent choisir leur numéro lors de l'enregistrement dans le système d'entrée. Les numéros déjà enregistrés sont bloqués par le système et ne peuvent être choisis à nouveau.*

*Les numéros seront alloués à partir du No 2 jusqu'au No 99 pour les coureurs quelle que soit sa classe.*

*Chaque organisateur allouera les numéros restants aux coureurs nationaux. (s'il y en a).*

*Tous les coureurs inscrits au Championnat du Monde FIM d'Enduro, au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior, au Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin avec un numéro permanent doivent avoir leur nom écrit au dos de leur maillot ou veste sur le haut dans des caractères de 10 cm minimum et arborer le logo en couleur du Championnat FIM (60 mm x 60 mm), imprimé, brodé ou cousu, dans la région du torse ou de l'épaule, sur leur maillot ou veste (pas obligatoire pour les « wild-cards »).*

### **062.12.2**

*Seuls les coureurs en course peuvent arborer des numéros sur les plaques numéros de leur motorcycle. Les motorcycles des mécaniciens, suiveurs et autres chefs d'équipe ne doivent arborer aucun numéro.*

*En cas de non respect, le Directeur de Course et/ou la Direction de Course FIM pourront appliquer une des pénalités autorisées au code Disciplinaire et d'Arbitrage à l'article 3.3.1 aux teams et/ou pilotes auquel appartient le motorcycle.*

### **062.13            DATE DE CLÔTURE - REFUS D'ENGAGEMENT - REFUS DE PARTICIPATION**

*La clôture des inscriptions pour chaque épreuve du Championnat du Monde FIM d'EnduroGP aura lieu 21 jours avant la manifestation.*

*La FMN qui a délivré la licence, la FMNR ou l'organisateur ou le Promoteur peut refuser un engagement pour juste motif. La notification écrite du refus doit être envoyée au requérant au plus tard 72 heures après le délai de clôture des inscriptions. La notification doit parvenir dans les mêmes délais à l'Administration FIM et à toutes les FMN ayant des coureurs qui ont envoyé leur inscription qui a été refusée.*

*La CEN peut révoquer un refus d'engagement émanant de la FMNR ou de l'organisateur ou du Promoteur, si elle estime le refus non fondé.*

## CLASSES ET SPÉCIFICATIONS DES MOTOCYCLES

### 062.21 CLASSES

Tout motorcycle correspondant à une des classes de la Catégorie 1, Groupe A1 et Catégorie 2, Groupe C seront admis à participer à cette compétition. Les classes pour les motorcycles solos pour le Championnat du Monde FIM d'EnduroGP sont les suivantes :

**Enduro 1: Jusqu'à 250cc 2 T et 4 T**

**Enduro 2: De 255cc jusqu'à 450cc 4 T**

**Enduro 3: Plus de 255cc 2 T et plus de 455cc 4 T**

Dans les catégories E1, E2 et E3 il est autorisé, durant la saison de changer de motorcycles dans la limite prescrite des catégories. De même, les limites spécifiques aux classes de l'Article 01.07 des règles techniques Enduro doivent être respectées.

Nota bene :

Pour les courses annexes, il pourra être admis d'autres classes. Celles-ci seront conformes aux règles techniques de la FIM et seront clairement indiquées dans le RP.

### 062.22 ORGANES INTRINSÈQUES DU MOTOCYCLE (contrôle du niveau sonore)

#### 062.22.1

Au cours de la vérification préliminaire (dont les détails et horaires seront donnés dans le RP), les pièces mentionnées ci-dessous seront marquées, selon description ci-dessous, de façon à en assurer l'identification. Les pièces ainsi marquées doivent être utilisées pendant toute la compétition, et doivent se trouver en place au moment de l'examen final. Les marques de peinture du moyeu de la roue, du carter moteur et du silencieux doivent être résistants à la chaleur.

Le remplacement d'éléments originaux, ou la transgression de ces règles, sont formellement interdits. La pénalité pour la violation de ces prescriptions est la disqualification, art. 31.01 des Règlements Techniques enduro.

Toute infraction aux dispositions de marquage des pièces est considérée comme une constatation de fait.

Si un coureur se retire et demande à repartir (voir art. 062.41.1), seul le cadre doit être la pièce originale marquée au cours de la vérification préliminaire.

Pièce	Mode d'identification	Nombre	Disposition des marques d'identification
Cadre (partie principale)	Peinture + *	1	Tête de fourche, côté droit
Roues (moyeux)	Peinture *	2	Sur chaque moyeu
Carter moteur	Peinture *	1	Côté droit ou gauche
Silencieux	Peinture *	1	Sur le dessus

\* ou autocollant ou sceau inamovible (destructible).

Le marquage est limité à ces cinq parties et doit être effectué avec de la peinture (ou autocollant inamovible ou sceau), l'utilisation d'un marqueur est interdit.

Les plaques-numéros pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro seront comme suit :

Enduro 1	Fond blanc	Chiffres noirs
Enduro 2	Fond rouge	Chiffres blancs
Enduro 3	Fond jaune	Chiffres noirs

Nota bene : Le leader du championnat dans la catégories **EnduroGP** doit courir avec un chiffre doré sur la machine (numéro de devant). La plaque **NE** sera **PAS** fournie par le promoteur.

Jeune	Fond bleu	Chiffres blancs
-------	-----------	-----------------

Les plaques-numéros pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro seront comme suit :

Junior 1	Fond noir	Chiffres blancs
Junior 2	Fond vert	Chiffres blancs
Féminine	Fond violet	Chiffres blancs

Pour les courses annexes :

La couleur des plaques sera laissée à la discrétion de l'organisateur et sera spécifiée dans le RP.

Une apparence particulière et visible doit permettre de différencier ces coureurs de ceux des Championnats du Monde et des Coupes FIM.

### 062.22.1.1 Publicité obligatoire

3 espaces libres obligatoires de 40 x 150 mm, dans la partie supérieure des plaques numéros et plaques latérales seront réservées au Promoteur ou à la FIM, afin de placer le logo d'un partenaire officiel du Championnat du Monde FIM d'Enduro et Coupes FIM. (Reportez-vous à l'image ci-dessous).



Si le motorcycle ne se conforme pas à cette règle, le motorcycle ne peut être utilisé pour l'événement.

Ces logos/stickers doivent être utilisés sans modification ou sans être masqués.

### 062.22.2

Tous les motorcycles doivent passer les contrôles du niveau sonore effectués selon l'art. 01.79 des Règlements Techniques Enduro pendant les inspections préliminaires et être marqués par l'organisateur.

Pour ce test, les entrées du boîtier du filtre à air de la machine ne doivent pas être obstruées, de même qu'aucune matière (éponge, chiffon, mousse, etc.) ne doit être placée à l'intérieur du boîtier, excepté l'élément de filtration.

Pendant toute la durée de la manifestation (y compris avant l'entrée dans le Parc Fermé à la fin de chaque jour), le Commissaire Technique FMNR, sous la direction du Délégué Technique CEN, peut contrôler n'importe quelle machine. Le temps passé pour ce contrôle sera neutralisé.

*Si la machine, pendant ce contrôle, excède le niveau sonore maximum autorisé pendant la course, selon l'Art. 79.11 des Règlements Techniques d'Enduro, le coureur sera pénalisé de 60 secondes la première fois et sera disqualifié (ou autre sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) de la manche la seconde fois. Si une moto ne passe pas le contrôle du niveau sonore, le coureur doit immédiatement remédier au problème avant le prochain contrôle de niveau sonore.*

*Pour les réparations, contrôles, etc., la règle suivante s'applique :*

*Le coureur qui souhaite réparer ou remplacer le silencieux et/ou le collecteur d'échappement de sa machine est autorisé à le faire à la fin du premier jour, après le dernier contrôle horaire et avant de rentrer au Parc Fermé. Le travail devra être effectué sous la supervision d'un officiel. 30 minutes supplémentaires seront allouées aux coureurs pour effectuer ce travail. Cette règle s'applique également aux coureurs qui, pour une raison ou une autre, ont été priés par le Directeur de Course de faire contrôler leurs machines.*

*Le coureur peut demander autant de contrôles de niveau sonore qu'il le désire pendant les 30 minutes allouées.*

*Le coureur sera prié, après 30 minutes, de présenter sa machine à l'officiel chargé du contrôle du niveau sonore des machines.*

*A la fin des 30 minutes, si le niveau de niveau sonore est au-dessus des normes prescrites, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ pour le jour suivant.*

*Si le silencieux est changé pendant la journée, le coureur doit le présenter pour être marqué avec un autocollant ou une peinture de couleur différente au prochain contrôle horaire. A la fin de la journée, un contrôle de niveau sonore sera effectué pendant les 30 minutes allouées. Si le test est conforme, le silencieux sera marqué avec la peinture officielle. Dans le cas contraire, le coureur sera disqualifié ou se voir imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

### **062.22.3**

*Après le marquage le coureur signera un accord (carte technique) certifiant que les parties ont été correctement marquées. Cette déclaration doit indiquer le numéro de cadre. Après l'inspection technique, les motocycles retournent au Paddock. Aucun changement aux pièces marquées ne sera autorisé.*

## **062.23            CONTRÔLE DES MOTOCYCLES PENDANT LA MANIFESTATION**

### **062.23.1        Contrôle des machines**

*Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*

*A la demande du Commissaire Technique, les coureurs ou le(s) mécanicien(s) désigné(s) préalablement par le(s) coureur(s) doivent se présenter au contrôle technique.*

*A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements.*

*Les Officiels peuvent, à chaque contrôle horaire, vérifier une ou plusieurs pièces marquées sur chaque machine.*

*Si une marque manque ou si un doute existe, l'officiel responsable à ce contrôle horaire marquera la partie concernée avec une couleur différente ou par un autocollant inamovible, et, lors du contrôle final de la journée, le Directeur de Course examinera la machine et soumettra un rapport à la Direction de Course FIM, sur les mesures qui ont été prises.*

*Chaque machine devra être complète et conforme avec le Règlement Technique FIM.*

*Pour rentrer dans le parc fermé, les motocycles doivent être dans de bonnes conditions pour être utilisés sur la voie publique avec les deux pneus montés correctement.*

*Les organes ou les officiels concernés peuvent disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état constitue ou peut constituer une source de danger.*

## **062.23.2      Contrôle du carburant**

*Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, conformément à l'Art. 01.63 des Règlements Techniques Enduro. Toute transgression aux spécifications de carburant entraînera automatiquement la disqualification du coureur de toute la manifestation.*

*Les réclamations ou appels doivent être déposés conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.*

*Toute demande de contrôle de carburant en relation à une réclamation dans un Championnat ou Prix FIM doit être accompagnée d'une caution de 750 EUR déposée auprès de la Direction de Course FIM ou de la FIM (contrôles supplémentaires).*

## **ORGANISATION GÉNÉRALE**

### **062.31      SUBSTITUTION DE MOTOCYCLE**

*Après la date de clôture des inscriptions, toute substitution de marque ou de classe du motorcycle devra faire l'objet d'une demande écrite dûment motivée. Toute demande de substitution doit parvenir au Directeur de Course au moins 24 heures avant l'examen officiel des machines. Les demandes seront transmises à la Direction de Course FIM pour approbation.*

### **062.32      PARCS FERMÉS**

#### **062.32.1**

*La manifestation est organisée sous le régime des Parcs Fermés, c'est-à-dire qu'en dehors du temps passé sur la route, et le temps prévu chaque jour avant le départ, selon l'art. 062.36, les motorcycles sont placés sous la surveillance et responsabilité de l'organisateur local. Vendredi soir, juste après le Super Test, les motorcycles seront placés dans le Parc Fermé. Ils y seront également placés après les deux jours de course (samedi et dimanche). Les coureurs devront apporter un tapis environnement et l'utiliser dans le Parc Fermé sous le motorcycle dans le but de protéger le sol des liquides coulant (huile, lubrificateur de chaine, carburant, etc.). Si les tapis environnement sont fournis par l'organisateur, ceci doit être inscrit au règlement particulier.*

## 062.32.2

*Les officiels chargés du contrôle des Parcs Fermés doivent porter un insigne distinctif, connu de tous les intéressés et tout particulièrement des coureurs.*

*La réalisation du Parc Fermé doit être constituée d'une double barrière attachée mécaniquement, c'est-à-dire nécessitant l'aide d'un outil pour ouvrir les barrières. Celles-ci doivent être suffisamment hautes pour ne pas être enjambées. Afin d'en interdire l'entrée à toute personne non autorisée.*

*Un seul accès permettra l'entrée ou la sortie de celui-ci sur la « zone de départ ».*

*Il doit être éclairé toute la nuit et un gardien devra être en PERMANENCE à l'intérieur avec un chien de garde.*

*Un système de vidéo surveillance pourra compléter le dispositif.*

*Le Directeur de Course et le Directeur d'Epreuve FIM devront vérifier la conformité du Parc Fermé et son gardiennage.*

*La FMNR est autorisée à demander aux pilotes un système anti-vol complémentaire. Cette disposition devra être indiquée dans le règlement particulier.*

*Si la FMNR le spécifie dans le Règlement Particulier qu'un coureur utilise un système antivol complémentaire et que celui-ci ne s'ouvre pas avant le départ, seul le coureur ou le Commissaire Technique de la FMNR et/ou le Directeur Technique FIM sont autorisés à le retirer de la façon la plus appropriée.*

*L'organisateur doit avoir les outils nécessaires afin de pouvoir retirer un antivol défectueux.*

*Quel que soit le temps perdu afin de retirer un antivol défectueux par des officiels ne sera pas déterminant pour le coureur.*

*Dans le cas d'un retard sur la ligne de départ pour les raisons mentionnées ci-dessus, un nouveau temps de départ sera donné par la Direction de Course.*

### 062.32.3

*L'accès au Parc Fermé est strictement interdit à toute personne, à l'exception des membres de la Direction de Course, de certains officiels spécialement désignés, et des coureurs pour l'entrée et la sortie de leurs motocycles. Après avoir fait pointer sa fiche au contrôle horaire avant d'entrer au Parc Fermé, le coureur doit sans retard pousser son véhicule, moteur arrêté, dans le Parc Fermé.*

*Il est interdit de faire le plein d'essence, ou d'effectuer des réparations sur le motorcycle pendant le trajet entre le contrôle horaire et le Parc Fermé. Les coureurs ne se conformant pas à ces prescriptions seront disqualifiés ou ils seront sujets à d'autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM (Art. 062.23.2 excepté).*

### 062.32.5

*Dans le Parc Fermé, il est interdit au coureur, sous peine de disqualification de la manifestation, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

*Il est interdit au coureur:*

- *de toucher au motorcycle d'un autre coureur;*
- *de toucher à son propre motorcycle, sauf pour le pousser à l'intérieur ou hors du parc;*
- *de mettre en marche le moteur.*

*Toutefois, le pilote est autorisé à toucher son motorcycle pour :*

- *l'installation de la fiche horaire des pilotes (sur le guidon avec une attache ou sur la partie en plastique écrite sur une bande de textile adhésive)*
- *le nettoyage des parties en plastique avec une serviette en papier (en cas de pluie ou de boue),*
- *du « clip sage » du transpondeur sur son support*
- *Mettre en place le tapis environnement*

### **062.32.6**

*Les motocycles entreposés dans le Parc Fermé doivent rester au grand air sans aucune sorte de couverture. Il est interdit de placer le Parc Fermé dans un endroit couvert (tente ou garage), à l'exception des compétitions hivernales. Les motocycles doivent être équipés d'une béquille (voir Art. 062.22.2).*

### **062.33            ZONE DE DÉPART**

*Cette zone se compose du/de la :*

- *Parc Fermé*
- *Zone de départ*

#### **062.33.1**

*La zone de départ et le trajet entre le Parc Fermé et la zone d'attente ou la zone de départ sont considérés comme « Parc Fermé »*

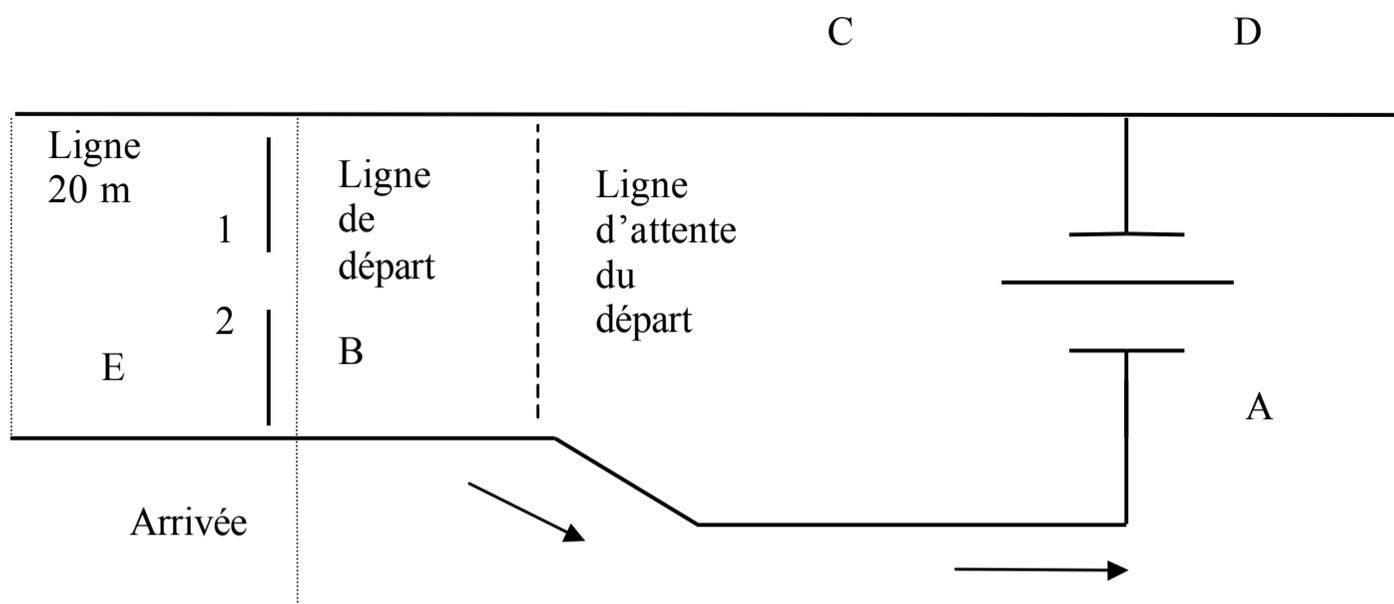
#### **062.33.2**

*Une zone de départ est un petit terrain clôturé où les coureurs attendent le signal de départ et au bout duquel se trouve la ligne de départ.*

*Voir croquis de la zone de départ. Aucun travail sur le motorcycle n'est autorisé dans cette zone avant que le signal de départ ne soit donné. La pénalité pour cette infraction est la disqualification.*

*Tout coureur qui fume dans la zone de départ sera disqualifié ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

## DISPOSITIONS DU PARC FERME ET DE LA ZONE DE DÉPART



- A = Parc Fermé
- B = Zone de départ
- C = Zone commerciale et de l'industrie
- D = Entrée pour les officiels
- E = 1 ligne doit être mise en place avec suffisamment de place pour 2 coureurs sur la ligne

La distance entre A et B ne doit pas dépasser 20 mètres et doit être une zone fermée. Si une exception doit être faite, elle doit être validée par la Direction de Course FIM.

### 062.33.3

Les motos des coureurs resteront dans le Parc Fermé sous la surveillance de l'organisateur, à partir de la fin de la première étape journalière jusqu'au départ du jour deux, et à partir de la fin de l'étape jusqu'au départ du jour trois. De même qu'à la fin du jour trois jusqu'à la fin du temps des réclamations. L'accès de ce Parc Fermé est régi conformément aux termes de l'Art. 062.32.3.

### **062.33.4**

*Seuls les membres de la Direction de Course, les membres du Collège des Commissaires FIM, les délégués FMN, ainsi que les représentants et officiels désignés dans le Règlement Particulier, et les coureurs attendant le départ, peuvent avoir accès à la zone de départ. L'organisateur et la Direction de Course FIM peuvent également autoriser l'accès à la zone de départ aux représentants de la presse; ils en fixeront les conditions en limitant leur nombre.*

*Aucune autre personne n'est autorisée dans la zone de départ.*

*Un parking réservé aux membres de la Direction de Course aux membres du Collège des Commissaires FIM et délégués FMN doit être aménagé au plus près des zones de départs/arrivées.*

### **062.33.5**

*Aucune aide ne peut être donnée dans la zone de départ. La pénalité pour violation de cette règle est la disqualification ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

### **062.33.6**

*Il est interdit de mettre intentionnellement en marche le moteur d'un motorcycle dans la zone d'attente du départ. La pénalité pour cette infraction est de 1 minute ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

*Il est également interdit de mettre le moteur en marche sur la ligne de départ avant le signal de départ. La pénalité pour cette infraction est de 1 minute ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

## **062.34 ORDRE DE DÉPART POUR L'ENDURO GP (E1, E2, E3) ET JUNIOR (J1, J2)**

*L'ordre de départ sera établi suite au classement (virtuel) du scratch à la fin du championnat 2017. Les coureurs wild-cards partiront en dernier.*

*Si l'un des coureurs du classement de l'année précédente ne participe pas à la première épreuve du Championnat, il perdra automatiquement sa place pour les épreuves suivantes.*

*Lors du Super Test organisé pendant le premier événement, l'ordre de départ, pour cet test seulement, sera le suivant:*

*Les coureurs partiront dans l'ordre inverse du classement scratch (virtuel) (E1-E2-E3) à la fin du championnat 2017 sans distinction de classe. Les coureurs wild-cards partiront en premier.*

*A partir du deuxième événement :*

*Les coureurs partiront suivant l'ordre du classement scratch virtuel du championnat sans distinction de classe.*

*Les coureurs wild-cards partiront en dernier.*

*Lors du Super Test organisé, les coureurs partiront dans l'ordre inverse du classement scratch virtuel et sans distinction de classe. Les coureurs wild-cards partiront en premier.*

### **062.34.1 Ordre de départ par manifestation**

*Les coureurs prendront le départ selon l'ordre suivant :*

- *Enduro GP (E1, E2, E3)*
- *Junior (J1, J2)*
- *Jeunes*
- *Féminines*
- *Course annexes*

*A five minutes break between each class will be organised.*

*Cet ordre sera également utilisé pour le Super Test, sauf que les Jeunes partiront toujours premiers, suivis des Juniors (J1, J2) et des Féminines (la participation de la Course Support ou des certaines catégories annexes devra être soumise au Bureau de la CEN et mentionnée explicitement dans le RP).*

*Dans tous les cas le pilote ayant le plus petit N° se positionnera à gauche de la ligne de départ.*

## **062.34.2      Modification de l'ordre de départ**

*Pour des motifs de sécurité, la Direction de Course FIM ou la CEN pourra modifier l'ordre de départ traditionnel défini dans le règlement. Ils pourront par exemple allonger le temps entre chaque catégorie ou faire partir une catégorie, une partie ou plusieurs catégories après les autres catégories.*

## **062.35      PRÉPARATIFS DE DÉPART**

*Les coureurs pourront pénétrer dans le Parc Fermé, cinq minutes avant l'heure prévue pour leur départ, dans le seul but de déplacer leur motocycle en le poussant vers la sortie du Parc Fermé et de se rendre dans la zone de départ.*

*Pour le départ de la Super Test, les coureurs doivent entrer dans la zone de départ directement depuis le paddock avec leur motocycle.*

*Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie du Parc Fermé.*

*Les pilotes devront être en possession de leur casques. Sans leur casque, ils se verront refuser l'accès à la zone de départ.*

## **062.36      DÉPART**

### **062.36.1**

*Au début de chaque étape journalière, les coureurs recevront le signal de départ à l'heure exacte qui est prévue pour chacun d'entre eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ, et traverser, sous l'impulsion du moteur, une autre ligne à 20 mètres de la ligne de départ.*

### **062.36.2**

*Si un coureur n'est pas sur la ligne de départ lorsque le signal de départ est donné, il ne subira aucune pénalisation, à condition d'amener son motocycle à la ligne de départ, de le mettre en marche, et de traverser la 2e ligne dans la minute qui suit le moment où le signal de départ lui a été donné. Les coureurs qui arrivent plus d'une minute en retard sur la ligne de départ, seront pénalisés de 1 minute par minute de retard entamée. La minute dans laquelle les coureurs arrivent sur la ligne de départ sera considérée comme nouveau temps de départ et avant que cette minute n'expire, ils devront observer la procédure de départ stipulée à l'art. 062.36.1. Les coureurs qui arrivent avec plus de 15 minutes de retard seront classés comme s'étant retirés et ne pourront pas prendre le départ.*

### **062.36.3**

*Tous les motocycles doivent être mis en marche au moyen du kick ou de tout autre dispositif de démarrage, soit électrique, soit mécanique. Cette manœuvre ne doit pas exiger la rotation de la roue motrice.*

*Si le moteur s'arrête avant que le motocycle n'ait franchi la deuxième ligne, le coureur doit le remettre en marche et passer cette deuxième ligne dans la minute qui suit le signal de départ, ceci pour ne pas être pénalisé. Un coureur qui ne traverse pas la ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ, sera pénalisé de 10 secondes.*

### **062.36.4**

*Un coureur qui aura été pénalisé pour ne pas avoir mis en marche son moteur et traversé la ligne des 20 mètres dans la minute accordée, pourra mettre son moteur en marche de la façon qu'il le désire, mais il devra traverser la ligne de départ avant de poursuivre sa route.*

*Un coureur qui ne réussit pas à mettre son moteur en marche, ou si celui-ci s'arrête dans la zone entre les deux lignes de départ, ne doit pas retourner à la zone de départ. Il est obligé de pousser son motocycle dans la direction du parcours et de traverser la ligne des 20 mètres afin de ne pas gêner les autres coureurs.*

### **062.36.5**

*Un coureur dont le cas est examiné et qui désire prendre le départ pourra le faire à condition que sa machine ait été mise dans le Parc Fermé selon le Règlement et que des raisons de sécurité ne soient pas invoquées. Le coureur perd son droit au départ seulement après confirmation de sa disqualification par la Direction de Course FIM.*

### **062.36.6**

*Un écart de 5 minutes devra être respecté entre le dernier coureur d'une catégorie et le premier coureur de la catégorie suivante.*

**062.37 PROCÉDURE DE RAVITAILLEMENT A L'ASSISTANCE**

- *Tous les 50 km, il doit y avoir au minimum une station de ravitaillement.*
- *Le ravitaillement ne peut être effectué qu'aux postes officiels de ravitaillement indiqués par les organisateurs et à tous les postes de contrôle horaire entre le drapeau blanc et le drapeau jaune sauf si c'est interdit par l'organisateur.*
- *Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour les ravitaillements.*
- *Le carburant et le liquide inflammable peuvent uniquement être transportés dans le réservoir fixé de façon permanente sur la machine. Le Commissaire Technique pourra effectuer le test sur place.*
- *Le moteur doit être arrêté lors du ravitaillement.*
- *Lors des ravitaillements en carburant, chaque équipe devra avoir, près du poste de ravitaillement (à 5 m maximum), un extincteur portable d'un minimum de 5 kg (poudre polyvalente A.B.C.). L'absence d'extincteur entraînera une pénalité de 200 EUR.*
- *L'utilisation d'un tapis environnement ou autre système efficace est obligatoire à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant. La pénalité pour la violation de cette disposition sera une amende de 150 EUR par infraction. Cette amende devra être payée par le coureur avant la dernière réunion de la Direction de Course, sous peine de ne pas pouvoir participer à la prochaine manifestation ou une des pénalités prévue par le code Disciplinaire et d'Arbitrage Art. 3.3.1 pour l'équipe et/ou pilote auquel appartient le motorcycle.*
- *Les dimensions minimum du tapis seront au moins égales à l'empattement du motorcycle et à la largeur du guidon. Ce tapis sera constitué d'une semelle imperméable et d'un textile absorbant.*
- *Tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement est interdit.*
- *La lubrification de la chaîne est autorisée uniquement dans les zones de ravitaillement.*

*La pénalité pour le non-respect des règles sus-mentionnées sur le ravitaillement et les zones de ravitaillement est la disqualification ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

### **062.38 ASSISTANCE**

*Il doit y avoir au maximum 2 contrôles horaires avec assistance. Si un prologue est organisé, un contrôle horaire supplémentaire avec assistance sera organisé après le prologue.*

*L'assistance et l'aide extérieure ainsi que recevoir des pièces de rechange ou des outils sont uniquement autorisés aux contrôles horaires avec ravitaillement.*

*Seul le coureur pourra changer les pneus et il pourra le faire uniquement au dernier contrôle horaire de la 2<sup>ème</sup> journée (Samedi) dans la zone de travail (l'aide extérieure est autorisée pour enlever et remettre la roue du motorcycle).*

*Les motorcycles peuvent être nettoyés aux contrôles horaires avec assistance. L'utilisation d'appareils de nettoyage sous pression est interdite.*

*Il est interdit d'utiliser des outils ayant recours à l'air comprimé ou à l'électricité (excepté ceux fonctionnant sur batteries autonomes).*

*La pénalité pour le non-respect des règles sus-mentionnées est la disqualification ou le pilote se verra imposer une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

**062.38.1**

*Pendant toute la durée de la manifestation, il est interdit à un coureur de placer sa machine et toute autre partie marquée, pour le ravitaillement ou toute autre raison, sous un abri inaccessible aux officiels, sauf permission émanant de l'organisateur ; sous peine de disqualification ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

**062.39 AIDE EXTÉRIEURE**

*L'expression « aide extérieure » signifie l'accomplissement par toute personne autre que le coureur ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions, de toute action entraînant un contact avec le motorcycle, excepté aux contrôles horaires avec assistance.*

**062.40 INTERDICTION DU RECOURS  
A UNE FORCE MOTRICE EXTÉRIEURE**

*Pendant toute la durée de la manifestation, en dehors des contrôles horaires avec assistances, un motorcycle doit être déplacé uniquement par l'action de son moteur, l'effort musculaire du coureur ou par l'action d'une force naturelle, sous peine de disqualification ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

**062.41 ABANDONS**

*Tout coureur qui s'est retiré de la manifestation doit effacer ou enlever ses plaques-numéros et ne pas suivre l'itinéraire en compagnie ou à proximité d'un autre coureur. Toute infraction à cette règle peut entraîner la suspension de ce coureur ainsi que la disqualification du ou des coureurs qu'il a accompagné(s), ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

### **062.41.1 Repartir**

*Un coureur qui n'est pas classé au SuperTest ou au second jour peut repartir le deuxième ou troisième jour aux conditions suivantes :*

- 1. Il doit présenter sa machine au contrôle horaire final dans les délais suivants : pas avant l'heure d'arrivée prévue du premier coureur de la course et au plus tard 60 minutes après l'heure d'arrivée prévue sur sa fiche horaire. Dans un cas exceptionnel, la Direction de Course FIM peut autoriser que la machine soit présentée par une autre personne ou un moment ultérieur dans des circonstances particulières.*
- 2. Le châssis doit être celui marqué avant la compétition (voir art. 062.23.1).*
- 3. Un coureur est obligé de prendre le départ du second jour (ou Super Test). Le coureur ne peut pas se présenter au troisième jour sans avoir au minimum passé la ligne des 20 mètres lors du deuxième jour (ou Super Test). Après avoir passé cette ligne, il pourrait éventuellement se retirer et après des nouvelles vérifications (techniques ou médicales) comme point 1 et 4, il pourrait éventuellement repartir.*
- 4. Le motorcycle doit être soumis à une inspection technique complète, incluant le test de contrôle du niveau sonore avant la course (voir art. 062.21, 062.22, 062.23).*

*Les points 1 et 4 ne s'appliquent pas à un coureur qui a été classé comme s'étant retiré ou disqualifié par le Directeur de Course à la fin de la journée. Ce coureur doit attendre la confirmation de la Direction de Course FIM.*

## 062.42 SIGNALISATION

*Celle-ci sera réalisée et conforme au Manuel des Organiseurs.*

### 062.42.1

*L'itinéraire officiel, qu'il est interdit de quitter, pour quelque raison que ce soit, sera indiqué sur les fiches de route (voir art. 062.53) et délimité.*

*L'itinéraire sera indiqué par des flèches et/ou des piquets/banderoles, et l'itinéraire évident à suivre doit être respecté.*

*Lorsqu'un organisateur requiert que les coureurs passent par ou le long d'une zone spécifique, éventuellement pour des raisons de sécurité ou pour empêcher un impact négatif sur l'environnement, etc., cet itinéraire doit être marqué avec des banderoles de chaque côté et avec des flèches de chaque côté de l'itinéraire. Les flèches doivent être placées vers l'intérieur dans le sens que les coureurs doivent emprunter. Lorsqu'une telle zone est marquée spécifiquement, les coureurs doivent passer par des portails indiqués avec des rubans et des flèches dans une ligne directe. Tout écart de l'itinéraire indiqué considéré comme une tentative d'obtenir un avantage est passible de disqualification, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

*Les distances officielles doivent être considérées comme exactes. Chaque jour, une couleur différente sera employée pour délimiter le parcours. Si le coureur se détourne de l'itinéraire officiel qui est indiqué, ou s'il roule à contresens, il peut être disqualifié, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

*Les couleurs suivantes doivent être respectées pour la signalisation de l'itinéraire officiel :*

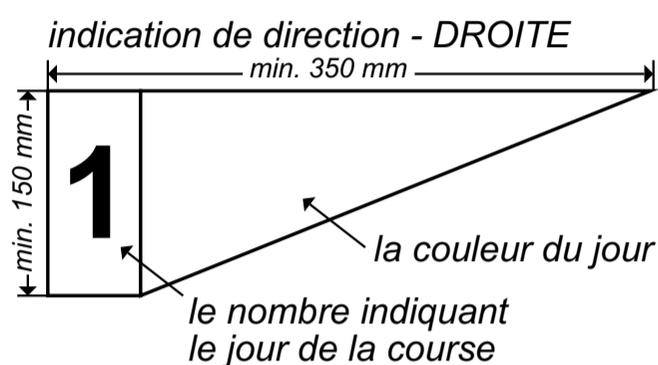
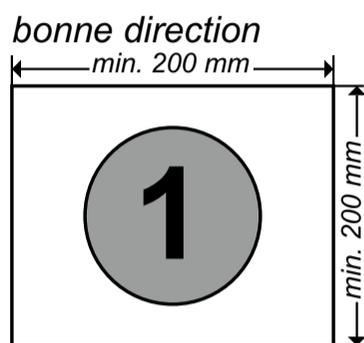
- 1<sup>er</sup> jour : rouge
- 2<sup>e</sup> jour : bleu, si le tracé va dans une direction différente.

*Si l'itinéraire se déroule dans le même sens pendant les 2 jours de la manifestation, celui-ci sera indiqué uniquement par la couleur rouge.*

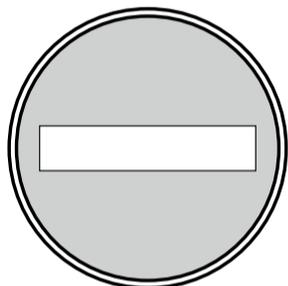
## 062.42.2

Des exemples de tous les panneaux indicateurs spéciaux utilisés sur le parcours doivent être exposés dans la zone de départ. Les signaux ou indicateurs utilisés sur le parcours doivent être en matériel imperméable à l'eau.

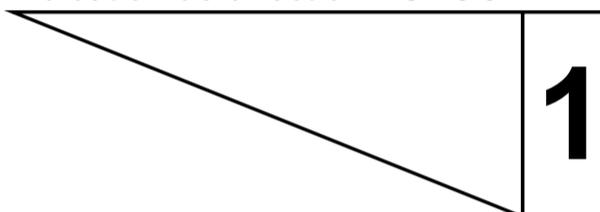
Les panneaux indicateurs doivent être conformes au cahier des charges de la FIM.



mauvaise direction



indication de direction - GAUCHE



4



## **062.43 RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION**

*Les coureurs doivent se conformer au code de la route en vigueur dans les localités traversées lors de la compétition. Tout coureur qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ces règlements peut être disqualifié ou recevoir une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

## **062.44 ASSURANCE (RC)**

*La FMNR ou l'organisateur conclut une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile et celle de tous les participants conformément à l'art. 110.1.1 du Code Sportif.*

## **062.45 SECTIONS IMPRATICABLES**

*Si, durant le parcours, le Directeur de Course constate qu'une section est devenue impraticable, ou que ses conditions sont telles qu'elle ne peut être franchie sans aide aux coureurs (voir art. 062.39), il pourra éliminer de la compétition toute la section concernée jusqu'au prochain contrôle horaire, et effectuer un réajustement des points en conséquence. Cette décision sera ratifiée par la Direction de Course.*

## **FONCTIONNEMENT ET CONTRÔLE**

### **062.51 CONTRÔLES HORAIRES**

*Le contrôle de la manifestation est effectué aux contrôles horaires qui sont définis par les drapeaux jaunes et une ligne située 2 m après la fin de la table de contrôle. Cette zone sera considérée comme « Parc Fermé » en ce qui concerne l'accès et l'assistance.*

*Les contrôles horaires seront placés:*

#### **062.51.1**

*A la sortie de la zone de départ, au début de chaque étape journalière et au début du Super Test, si un Super Test est organisé.*

## **062.51.2**

*A l'entrée du Parc Fermé, à la fin de chaque étape journalière et à la fin du Super Test.*

*Si pour des raisons logistiques, l'arrivée ne pourra pas être située à l'entrée du Parc Fermé, cette décision sera ratifiée par la Direction de Course FIM et une communication officielle à cet effet sera affichée sur le tableau d'affichage officiel.*

## **062.51.3**

*Aux points intermédiaires choisis par l'organisateur et dont l'emplacement, ainsi que le temps prévu pour parcourir la distance entre ces points, seront indiqués sur l'horaire et publiés par l'Organisateur lors des réunions de la Direction de Course et sur le tableau officiel. Les distances seront calculées et mesurées avec exactitude en kilomètres. Il est recommandé que la distance entre les contrôles horaires soit entre 5 km et 35 km.*

## **062.51.4**

*La vitesse moyenne entre un contrôle horaire et le suivant ne doit pas être supérieure à 50 km/h. Si le Directeur de Course et/ou la Direction de Course FIM considère que le temps imparti entre 2 contrôles horaires ne peut pas être effectué dans des conditions de sécurités suffisantes ou ne permettant pas de respecter le code de la route, ils pourront rallonger le temps imparti ou annuler les pénalités horaires, si la majorité de coureurs a été pénalisée.*

*Les temps impartis pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin devront être au minimum de 10% supérieur à ceux du Championnat du Monde FIM d'Enduro GP.*

*Les temps impartis pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes pourront être supérieurs à ceux du Championnat du Monde FIM d'Enduro GP si l'inspecteur du parcours FIM le juge nécessaire.*

## **062.51.5**

*En cas de force majeure (telles que conditions météorologiques s'aggravant), le Directeur de Course peut changer l'horaire prévu en un horaire plus lent, immédiatement avant le départ ou avant chaque tour. Cette décision devra être ratifiée par la Direction de Course FIM.*

*L'organisateur devra obligatoirement prévoir une table des temps impartis pour les situations ci-dessus.*

## 062.51.6

*Si l'organisateur décide de mettre un temps imparti « serré » sur un contrôle horaire, tout en respectant la moyenne de 50 km/h, il devra s'assurer que le parcours se déroule hors route, qu'il ne traverse pas de zones d'habitations, qu'il n'y ait pas d'intersections avec des routes, que le parcours soit bien effectué par tous les coureurs et que la signalisation du parcours soit précise et renforcée afin d'éviter toute erreur. Ce contrôle horaire sera d'une distance relativement courte et ne contiendra pas de tests.*

## 062.52            **CHRONOMÉTRAGE** **Instruments de chronométrage**

*Les instruments de chronométrage seront sous la surveillance d'un chronométreur officiel possédant une licence FIM de chronométreur.*

*Pour effectuer son travail, lors des Championnats du Monde FIM d'Enduro, un chronométreur doit utiliser :*

*Lors des tests spéciaux :*

*Un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation.*

*Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera :*

- *le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.*
- *Le numéro du coureur*
- *Son nom*
- *La classe et/ou catégorie*
- *Sa place au scratch*

*Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test spécial.*

### Lors des contrôles horaires :

Un appareil de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps à la seconde. Une cellule photoélectrique reliée au chronomètre et placée sur la ligne entre les 2 drapeaux jaunes prendra le temps exact du passage des coureurs aux drapeaux jaunes. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation. Un système de transpondeur/décodeur peut également être utilisé aux contrôles horaires.

Une horloge synchronisée à l'appareil de prise de temps et visible aux drapeaux jaunes indiquera l'heure aux coureurs.

#### **062.52.1**

Tout chronométreur exerçant sa fonction dans un Championnat du Monde FIM d'Enduro doit aussi disposer d'un chronomètre de réserve pour pallier à toute défaillance éventuelle des instruments utilisés normalement pour le service.

#### **062.52.2**

Les coureurs doivent accepter tout genre de système de chronométrage approuvé par la Direction de Course FIM, y compris les transpondeurs.

Lors des vérifications administratives, le transpondeur pour les relevés chronométriques sera remis au coureur, contre dépôt de sa licence en garantie. Le prix pour l'achat du support pour le transpondeur sera mentionné dans le RP. Le Chef des Commissaires Techniques refusera toute machine qui n'a pas un transpondeur correctement monté et positionné. Le transpondeur doit être fixé sur le motorcycle dans la position et l'orientation mentionnées dans les informations données aux coureurs par le service de chronométrage. Un montage correct du support du transpondeur consiste au minimum à le fixer avec des colliers de serrage en plastique mais des vis ou des rivets seront utilisés de préférence. Du scotch ou du velcro uniquement ne seront pas acceptés. La clavette retenant le transpondeur doit également être sécurisée par un collier de serrage en plastique. Le coureur est le seul responsable de la procédure précitée. La perte du transpondeur pendant la manifestation entraînera une amende de 200 EUR à payer sur place. Le coureur est le seul responsable de son transpondeur.

## **062.53 FICHES HORAIRES**

### **062.53.1**

*La fiche horaire pour la première, deuxième et troisième étape journalière seront délivrées avant le départ du jour concerné. Il incombe aux coureurs de faire pointer leurs fiches horaires à tous les contrôles horaires et contrôles de route.*

*Les fiches horaires doivent être rendues à la fin de chaque jour ou à la fin de chaque tour. La violation délibérée de cette prescription entraîne la disqualification, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

### **062.53.2**

*Tout coureur qui omet de faire pointer sa fiche horaire à un contrôle horaire ou qui, dans le but de tromper les organisateurs, modifie ou oblitère un pointage sur sa fiche horaire ou utilise la fiche d'un autre coureur est disqualifié de la manifestation, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

### **062.53.3**

*Tout coureur qui perd par mégarde sa fiche horaire doit s'en procurer une autre auprès du préposé au prochain contrôle horaire. Cette nouvelle fiche doit être utilisée à ce point de contrôle et lors de tous les contrôles suivants.*

*L'organisateur ou l'officiel en charge du contrôle a l'obligation de fournir une autre fiche horaire au coureur l'ayant perdue.*

### **062.53.4**

*Tout coureur qui manque un contrôle horaire est classé comme retiré, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

## **062.54 INDICATION DES CONTRÔLES HORAIRES**

*Les contrôles horaires seront signalés au moyen de drapeaux blancs placés des deux côtés de la piste 200 m avant la table de contrôle et de 2 drapeaux jaunes placés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles par les coureurs.*

*Les contrôles horaires sans assistance et sans aide extérieure seront indiqués par des drapeaux blancs avec une croix noire placés des deux côtés de la piste 70 m avant la table de contrôle et par des drapeaux jaunes placés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles des coureurs.*

*Il est recommandé aux organisateurs de prévoir au minimum 3 contrôles horaires et que ceux-ci soient placés à proximité des départs des tests chronométrés afin de faciliter les procédures des départs. (voir diagramme)*

## **062.55 DISPOSITIONS AUX CONTRÔLES HORAIRES**

*Le chronométrage doit être effectué conformément à l'art. 062.52. Une horloge synchronisée avec l'horloge du contrôle horaire sera placée près du drapeau jaune situé 20 m avant la table de contrôle. Le coureur doit, après avoir passé le drapeau jaune avec sa machine, présenter immédiatement sa fiche horaire à la table de contrôle ou sur demande d'un officiel. L'heure d'arrivée au contrôle horaire est celle à laquelle la roue avant du motorcycle a franchi la ligne délimitée par les 2 drapeaux jaunes.*

*Un coureur peut passer le contrôle horaire final à l'entrée du Parc Fermé avant l'heure prévue, sans pénalisation. A chaque contrôle horaire, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle sur laquelle sont inscrits par ordre chronologique les numéros des coureurs qui passent ainsi que leurs temps en heures, minutes et secondes. Les listes de passage pré-imprimées ne sont pas autorisées. En cas de contestation, la liste de contrôle et la bande papier du chronomètre (avec les temps en heures, minutes et secondes) feront foi.*

### **062.55.1**

*Avant la dernière zone d'assistance, il y aura un contrôle horaire de « pré-arrivée » qui sera signalé de la même manière que les contrôles horaires sans assistance où l'assistance ne sera pas autorisée. Les coureurs auront 15 minutes pour se rendre de ce contrôle horaire au contrôle horaire final.*

*Dans le cadre du respect de l'environnement, le nettoyage des motocycles sera interdit, sauf si la zone est autorisée par l'organisateur. Dans ce cas l'autorisation devra être mentionnée dans le RP.*

*Tout manquement à cette règle pourra être pénalisé par une amende de 150€ ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. (La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier).*

#### **062.57            CALCUL DES PÉNALITÉS HORAIRES**

*Chaque section entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui ne respectent pas le temps alloué entre deux contrôles horaires seront pénalisés 1 minute par minute d'avance ou de retard entamée sur le temps prévu, ceci en fonction de l'heure enregistrée.*

*HEURE ENREGISTRÉE = HEURE DE DÉPART POUR LA PROCHAINE SECTION.*

#### **062.58            ARRIVÉE TARDIVE**

*Un coureur qui arrive au contrôle horaire plus de 15 minutes (30 minutes pour les féminines) après son heure initiale d'arrivée prévue à chaque contrôle horaire est automatiquement classé comme retiré. Toutefois, le coureur peut, dans certaines circonstances telles que prévues à l'art. 062.59, continuer l'épreuve jusqu'à ce que la Direction de Course FIM prenne la décision finale.*

#### **062.59            DEMANDES DE TOLÉRANCE SPÉCIALES**

*Si un coureur peut prouver à la Direction de Course FIM qu'il a été retardé par suite de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, comme par exemple un retard causé pour apporter des premiers secours à un blessé en cas d'accident grave, une tolérance de temps lui sera accordée. Le prétexte d'avoir été entravé par un autre concurrent ne peut être accepté comme une excuse valable.*

*Si, après investigation, la Direction de Course est convaincue qu'un coureur s'est arrêté pour aider un autre coureur gravement blessé dans un Spécial Test, la Direction de Course peut attribuer au coureur qui s'est arrêté pour assister, un temps de Spécial Test égal au temps moyen des coureurs de sa classe.*

## **062.60            CONTRÔLE PENDANT LE PARCOURS**

*En plus de l'obligation de faire pointer sa fiche horaire à tous les contrôles horaires, le coureur doit la présenter et la faire pointer à tous les contrôles officiels pendant le parcours. Ces derniers, qui seront ou ne seront pas indiqués sur la feuille de route, seront signalés par des drapeaux bleus placés de chaque côté de la route, 200 mètres avant le poste de contrôle. Si le coureur ne s'arrête pas, il sera disqualifié.*

*A chaque contrôle de passage, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle indiquant les passages de tous les coureurs par numéro et par ordre d'arrivée et noter si possible l'heure de passage.*

*Tout coureur ne remettant pas une fiche horaire complète ou dont le passage n'est pas enregistré dans chaque liste de contrôle sera disqualifié, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

## **062.61            SUPER TEST (ST)**

*Les organisateurs doivent organiser un Super Test (prologue) chronométré le vendredi soir. Ce Super Test devra se dérouler entre 18h00 ou 19h00 et 21h00 ou 22h00 maximum (sera précisé dans RP). Sa durée doit être de 1 minute au minimum et de 1 minute 45 secondes au maximum.*

*S'il se déroule en nocturne, l'organisateur devra prévoir un éclairage artificiel du parcours.*

*Le Super Test doit être entièrement prêt dès le jeudi soir.*

*Le Super Test consiste en une course en huit, deux coureurs côte à côte. Le départ et l'arrivée doivent être exactement à la même place.*

*Chaque coureur effectuera deux tours complets de piste, un pont et un tunnel permettront aux coureurs d'effectuer exactement la même distance.*

*L'organisateur doit définir une zone dédiée aux VIP, aux officiels, aux équipes, aux coureurs le long de la piste de SuperTest. A l'exception des Commissaires en service, certains membres de la presse / médias accrédités portant des dossards, personne ne peut rester à l'intérieur de la piste SuperTest.*

*Les coureurs seront autorisés à vérifier le SuperTest pendant une période limitée.*

*Tout coureur qui ne respecte pas cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course.*

*Les 2 coureurs s'alignent, côte à côte, sur la ligne de départ. Une horloge seulement (visible pour les deux coureurs) commence à décompter depuis 5 secondes et les coureurs doivent partir exactement au signal 0' de l'horloge ou n'importe quel autre signal de départ. Tout départ anticipé ou en retard sera pénalisé d'une pénalité fixe de 10 secondes. Sitôt que les deux coureurs ont franchi la ligne de départ/arrivée, la prochaine paire de coureurs (qui attendent quelques mètres derrière la ligne de départ, en dehors de la trajectoire de course) se placeront, en face de la ligne de départ et le Commissaire au départ démarrera l'horloge de départ à nouveau.*

*Ce Super Test doit être spectaculaire, sans être dangereux.*

*Le coureur avec le numéro le moins élevé sera sur la gauche de la ligne de départ. Les coureurs seront par paire et chaque paire de coureurs partira en même temps.*

*L'organisation se réserve le droit de modifier la composition des paires de coureurs, si possible en accord avec la Direction de Course FIM.*

*Les temps accomplis lors du Super Test ne comptent pas pour le classement de la première étape. A la place, les 9 premiers coureurs **E1, E2, E3, Junior (J1, J2), Jeune et Femme** se verront attribuer un bonus de temps qui sera déduit au temps total des tests chronométrés réalisés lors de la 1<sup>ère</sup> étape suivant le barème ci-dessous.*

*Au-delà des 9 premiers coureurs **E1, E2, E3, Junior (J1, J2), Jeune et Femme**, aucun bonus ne sera attribué.*

### **Barème des bonus/malus**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	> 10 <sup>ème</sup>
Moins	Moins	Moins	Moins	Moins	Moins	Moins	Moins		
12"	10"	8"	6"	5"	4"	3"	2"	1"	0"

*Dans le cas d'ex aequo entre n coureurs pour une même position, n coureurs auront le même bonus/malus et le coureur suivant aura le bonus/malus de la +n position. Exemple : 3 coureurs ont le même temps en 3<sup>ème</sup> position alors ces trois coureurs auront 8 secondes de bonus et le suivant 4 secondes.*

*Si un coureur n'est pas présent à temps sur la ligne de départ du Super Test, il doit attendre la fin de sa catégorie pour partir et sera pénalisé de 20 secondes rajoutées éventuellement à son handicap et qui seront ajoutées à son temps de la 1<sup>ère</sup> étape.*

*Si un coureur ne peut finir le Super Test suite à une chute ou un incident mécanique quelconque, il pourra ramener, ou un assistant pourra ramener sa moto au Paddock. Ce coureur devra rentrer sa moto dans le Parc Fermé selon la procédure habituelle. 30 secondes seront ajoutées à son temps de la 1<sup>ère</sup> étape (Jour 2). Il pourra continuer normalement le jour suivant.*

*S'il ne se présente pas au départ ou arrive alors que la prochaine catégorie est déjà partie, il sera pénalisé de 60 secondes ajoutées à son temps de la 1<sup>ère</sup> étape (Jour 2) (il ne pourra pas prendre part au Super Test).*

*Si un coureur ne veut pas ou ne peut pas participer (la moto restant dans le parc fermé et ne faisant pas la procédure de départ) sera pénalisé de 80 secondes qui seront rajoutées à son temps de la première étape (Jour 2).*

#### **Récapitulatif des pénalités lors du Super Test :**

<i>Situation</i>	<i>Pénalités ajoutés au temps de la première étape (Samedi)</i>
<i>Départ anticipé ou en retard</i>	<i>5'' de pénalité en plus du temps du Super Test</i>
<i>Coureur en retard au départ dans sa catégorie</i>	<i>20'' de pénalité en plus du temps de la 1<sup>ère</sup> Etape (Vendredi + Samedi)</i>
<i>Abandon ou panne après le départ du Super Test</i>	<i>30'' de pénalité en plus du temps de la 1<sup>ère</sup> Etape (Vendredi + Samedi)</i>
<i>Coureur en retard et arrivant après sa catégorie (ne pourra pas prendre le départ)</i>	<i>60'' de pénalité en plus du temps de la 1<sup>ère</sup> Etape (Vendredi + Samedi)</i>
<i>Non-participation au Super Test</i>	<i>80 secondes de pénalité en plus du temps de la 1<sup>ère</sup> Etape (Vendredi + Samedi)</i>

*Toutes les autres pénalités de temps accordées par le Directeur de Course ou la Direction de Course seront ajoutées au temps de la 1<sup>ère</sup> étape (vendredi + samedi)*

### Drapeau rouge

Quand un coureur a un accident dans une course de Super Test et la course a dû être arrêtée avec le drapeau rouge en raison de cet accident, le coureur est considéré comme retiré dans le Super Test. Ce coureur reçoit une pénalité de 30 secondes.

L'autre coureur qui a été arrêté au drapeau rouge peut repartir seul.

Si la course doit s'arrêter avec le drapeau rouge en raison d'une piste bloquée, par un motorcycle défectueux, le coureur impliqué est considéré comme retiré dans le Super Test. Ce coureur reçoit une pénalité de 30 secondes.

L'autre coureur qui a été arrêté au drapeau rouge peut repartir seul.

## **062.62 TEST D'ENDURO (ET), TEST DE CROSS (CT) ET TEST EXTRÊME (XT)**

L'utilisation d'un terrain de Motocross permanent est interdite, cependant pour tous les Spécial Test, seule une partie du terrain de Motocross peut être utilisée.

### *Définitions Générales*

**Cross Test - CT** : Le tracé doit être fait sur un terrain naturel et utilisé uniquement pour la manifestation.

- Les terrains terrain de motocross sont interdits. Les dénivelés naturels du terrain doivent utiliser au maximum permettant ainsi d'avoir des franchissements, des dévers, des sauts. Aucun aménagement artificiel ne doit être fait (bosses, franchissement d'arbres, etc.).
- Les terrains plats sont à proscrire.
- La piste doit être suffisamment large (entre 4m et 8 m) pour permettre les dépassements. Les sorties de courbes seront tracées de façon à créer des échappatoires.
- Le départ et l'arrivée doivent être situés au même endroit. La vitesse moyenne ne devant pas dépasser 50 km/h. La durée devra être au minimum de 5 minutes.

**Enduro Test - ET** : Le tracé doit obligatoirement emprunter au maximum une piste (peu large), comportant des passages techniques (franchissement de ruisseau, forte montée, passage rocailloux, etc.).

- Son tracé doit éviter la prise de vitesses excessive. Des chicanes pourront être aménagées dans les parties trop rapides afin de diminuer la vitesse. Les passages pouvant présentant un risque devront être protégés (botte de paille, signalisations particulières, etc.).
- Les tracés très larges en descente pouvant être emprunté par exemple par un véhicule 4x4 ou de large piste permettant une prise de vitesse maximum sont totalement à proscrire.
- Tous les obstacles ou difficultés doivent être naturels. Le départ et l'arrivée seront si possible situés au même endroit. La vitesse moyenne ne devant pas dépasser 50 km/h. La durée devra être comprise entre 8 et 12 minutes.

**Extrême-test - XT** : Son tracé devra emprunter un maximum d'obstacles naturels et utiliser les dénivelés naturels du terrain. Quelques obstacles artificiels pourront être aménagés mais en nombre très réduits.

- Le XT sera réalisé dans des zones présentant des obstacles techniques suffisamment larges afin de ne pas créer un embouteillage. Il doit permettre de juger la dextérité technique et physique des coureurs.
- Les obstacles devront pouvoir être franchis par toutes les catégories. La durée ne devra pas dépasser 3 minutes. Des alternatives pourront être tracées afin de permettre à la catégorie féminine par exemple de ne pas emprunter tous les obstacles. Le tracé ne doit pas permettre de vitesse excessive.
- Le départ et l'arrivée seront situés au même endroit et la vitesse moyenne ne devra pas dépasser 30 km/h

**Super test** : Tracé en forme de 8. Il s'agit d'un parcours parallèle dont la durée est 1 minute au minimum et de 1 minute 45 secondes au maximum. Le tracé utilise des éléments du relief naturels au site et artificiels.

Le Super Test peut éventuellement être utilisé pour les autres jours, pour autant qu'il soit clairement indiqué dans le règlement particulier et approuvé par la CEN.

**Plan d'urgence/Plan B/Alternatives** : Le Directeur de Course doit présenter un plan B pour l'organisation d'un événement et le présenter pour chaque spéciale en cas de fortes pluies, conditions poussiéreuses, tempête, ces plans sera présenté d'abord à l'Inspecteur du Parcours FIM.

Il devrait y avoir au moins une alternative obligatoire proposé par le club et présenté lors de l'Inspection de Parcours FIM. De cette façon, l'Inspecteur de Parcours FIM peut évaluer immédiatement l'alternative. Il doit être obligatoire que les clubs respectent les remarques et instructions exprimées par l'Inspecteur de Parcours lors de sa visite du site.

**Recommandations générales** : Pour tous les tests, l'organisateur doit avoir identifié et tracé toutes les alternatives possibles au cas où les conditions météorologiques ne permettent pas d'utiliser le parcours initial à utiliser.

Il devra veiller à ce que le terrain ne devient pas trop dégradé avec le passage des coureurs et que tous les coureurs d'une même catégorie évoluent dans les mêmes conditions.

Pour le test Enduro en particulier, des commissaires placés le long du parcours, en nombre suffisant et reliés par voie hertzienne permettront de surveiller l'ensemble du parcours.

Le lieu et la longueur de ces tests doivent être publiés 48 heures avant le déroulement de ces tests. Le tracé doit être prêt à être utilisé pour les tests.

*Les tests doivent être vierges de toute trace de motos. Si tel n'était pas le cas, la Direction de Course FIM pourrait exiger de l'organisateur qu'il modifie le tracé.*

*Les coureurs auront la possibilité de reconnaître le parcours à l'avance en le parcourant à pied du Mercredi 8h00 du matin et ne pourront en aucun cas modifier le parcours des spéciales (exemple: enlever des cailloux). Seul l'inspecteur de parcours FIM pourra faire des modifications si besoin à partir du Mercredi 9h00 et il l'indiquera pendant le briefing. Toute infraction à cette règle, avant le test chronométré, entraîne la disqualification ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

*Tous les Tests seront chronométrés dès le premier tour. Dans le cas où l'Inspecteur de Parcours FIM juge qu'un test est dangereux, il proposera à la Direction de Course FIM de ne pas le chronométrer lors du premier tour. La Direction de Course FIM décidera, lors de sa première réunion, s'il accepte cette proposition ou non.*

*Il est recommandé que le temps total de tous les tests prévus pour les deux jours de compétition soit d'au moins 90 minutes. Dans tous les cas, un minimum de cinq tests par jour doit être maintenu (à l'exception de cas de force majeure le jour de la manifestation).*

*Tous les tests seront préparés afin que les précautions de sécurité décrites dans le règlement soient rigoureusement appliquées.*

*Toutes les parties sans une bordure naturelle seront marquées avec un ruban.*

*Les tests seront clairement indiqués pour les spectateurs et des zones spectaculaires seront particulièrement aménagées.*

*Les zones de départ et d'arrivée doivent être accessibles à tous les véhicules.*

*Le départ et l'arrivée devront de préférence être au même endroit. Sinon, il doit y avoir une communication radio entre les deux.*

*Les tests doivent être facilement accessibles pour les interventions d'urgence. Si le test n'est pas visible (par exemple, s'il a lieu dans une forêt), des marques doivent être posées section par section et numérotées de façon consécutive. Les routes d'accès à la zone du test doivent être fléchées et décrites sur une carte.*

*Tous les tests doivent être approuvés par la Direction de Course FIM.*

*Si un coureur dépasse cette vitesse moyenne, le test sera annulé pour les tours suivants.*

*La bannière publicitaire du promoteur doit être située à au moins 1 mètre de la rue-balise installée.*

*Aucune aide extérieure, excepté celle apportée par les officiels de l'organisation identifiés par un dossard, n'est autorisée. La sanction pour le non-respect de cette règle est une pénalité de temps égale au plus mauvais temps effectué dans la spéciale à laquelle seront ajoutées 5 minutes.*

*Un membre de la Direction de Course FIM veillera particulièrement au respect des règles et au bon déroulement pendant toute la durée du test.*

*Il est interdit aux coureurs, assistants, mécaniciens, managers, délégués, etc. (excepté l'organisateur pour des raisons de sécurité) de modifier le tracé d'un test chronométré.*

*Le coureur à qui bénéficiera la modification se verra attribuer une pénalité de 1 minute minimum (ou autre sanction à la discrétion de la Direction de Course) ajoutée à son temps réalisé dans le test.*

*Le départ d'un test spécial doit être signalé par un panneau « départ » et la fin du test par un panneau « arrivée ». D'autre part, le parcours doit être signalé conformément à l'art. 062.42.2. La ligne de départ doit être matérialisée (ligne blanche tracée sur le sol, portique de départ etc.) La ligne de chronométrage (boucle du transpondeur) sera située approximativement 5 mètres après la ligne de départ. Le signal de départ sera donné par le chronométrateur ou un autre officiel nommé à cet effet ou par un instrument de signalisation (par exemple : un sémaphore).*

*Le départ se fera avec la machine en position de stationnement, devant la ligne de départ, moteur en marche. Un départ coulé sera pénalisé d'1 minute.*

*Au début de tous les tests, le départ (individuel) sera donné chaque 30 secondes dans le cas où il y a au départ de la catégorie 2 coureurs par minute et sera donné chaque 20 secondes dans le cas où il y a au départ de la catégorie 3 coureurs par minute au moyen d'une horloge avec compte à rebours. La procédure de départ sera comme suit : après que le compte à rebours ait commencé, le coureur ne peut partir avant 15 secondes (2 coureurs par minute) ou 10 secondes (3 coureurs par minute) mais à n'importe quel moment après 15 (10) et en tout cas avant que le zéro soit affiché et qu'un sémaphore (zéro clignotant, sirène etc.) ne notifie le coureur qu'il est pénalisé. Un commissaire de départ doit être présent afin de s'occuper de la montre. Le Commissaire donne, avec un drapeau rouge, après l'expiration des 15 (19) secondes, la voie libre pour le coureur suivant. Sinon, le signal de départ pourra aussi être donné par la lumière verte ou le drapeau vert, dans ce cas, les coureurs auront 5 secondes pour partir. Dans tous les cas, le coureur qui n'est pas parti peut être pénalisé comme suit : 1<sup>ère</sup> infraction un avertissement, 2<sup>ème</sup> infraction une pénalité de temps de 20 secondes, 3<sup>ème</sup> infraction une pénalité de temps de 1 minute, 4<sup>ème</sup> infraction disqualification.*

*Le temps réalisé par le coureur pour effectuer le test est enregistré au moment où il franchit la ligne d'arrivée.*

*Le coureur doit passer l'arrivée et ne pourra pas s'arrêter dans les 30 mètres suivants. La ligne des 30 mètres doit être marquée clairement sur le sol.*

*Le classement des coureurs pour les tests et les différentes classes sera établi sur la base des temps réalisés.*

*Le coureur sortant involontairement du parcours du test et qui ne rentre pas à l'endroit d'où il est sorti pourra être pénalisé d'un maximum 5 minutes qui s'ajouteront à son temps réalisé.*

*Le coureur sortant volontairement du parcours du test ou coupant le tracé pourra être disqualifié, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

*Il est obligatoire d'avoir au minimum trois tests spéciaux, un de chaque type (Test de Cross, Test d'Enduro et Test Extrême), chacun devant être chronométré au moins une fois par jour.*

## **062.63 EXAMEN FINAL**

*Un ou plusieurs moteurs des motocycles ayant terminé la compétition peuvent être examinés lors de l'examen final ou dans les 30 minutes qui suivent cet examen.*

*L'organisateur devra prévoir un endroit avec un sol dur et un nettoyeur haute pression. En cas de mauvais temps, l'endroit devra être abrité.*

*Pour toutes les classes et catégories de motocycles, seul le coureur doit désigner la personne qui démontera son motocycle à la fin de la manifestation. Le démontage doit commencer dans les 30 minutes suivant la notification, sous peine de disqualification, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

*Si l'on constate que la cylindrée d'un moteur dépasse la limite minimum ou maximum autorisée pour la classe (voir Art. 062.21) dans laquelle il a été inscrit, le coureur de la machine en question sera disqualifié de la manifestation ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

## **062.64 LISTE DES PÉNALITÉS**

*La sanction doit être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier. (voir Art. 62.73.1).*

## 062.64.1 Temps

- Mise en marche du moteur dans la zone (062.33.6) 1 minute  
d'attente ou sur la ligne de départ avant  
le signal de départ (si intentionnelle)
- Pour chaque minute de retard entamée (062.36.2) 1 minute  
à la ligne de départ
- Ne pas traverser la ligne des 20 mètres (062.36.3) 10 secondes  
dans la minute qui suit le signal de  
départ
- Arrivée tardive ou prématurée à un (062.57) 1 minute par  
contrôle horaire; pour chaque minute  
entamée

## 062.64.2 Tests

- Tests ( ST, CT, ET, XT) chronométrés en  
1/100 sec
- Départ coulé (062.62) 1 minute de  
pénalité
- Départ, ne pas être parti avant (062.62)  
que le zéro ne soit affiché :  
1<sup>ère</sup> infraction : avertissement  
2<sup>ème</sup> infraction : 20 secondes de  
pénalité  
3<sup>ème</sup> infraction : 1 minute de  
pénalité  
4<sup>ème</sup> infraction : disqualifié 1 jour
- Sortir involontairement du parcours du (062.62) Jusqu'à 5 minutes  
test et ne pas rentrer à l'endroit d'où ajoutées au temps  
l'on est sorti effectué par le  
coureur
- Modifier le tracé d'un test chronométré (062.62) 1 minute  
(minimum)

### **062.64.3 Disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM)**

Les disqualifications ou toute autre sanction sont prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. Les sanctions doivent être proportionnelles à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.

- Absence de marque ou absence de marque officielle 062.23.1 & 062.24.1 de substitution.
- Dépassement du niveau de niveau sonore autorisé (062.23.2) durant la manifestation :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : 1 minute de pénalité
  - 2<sup>ème</sup> infraction : disqualifié 1 jour
- Carburant non-conforme aux Règlements Techniques 062.24.2 Enduro.
- Conduite contraire au Code Sportif dans le Parc 062.32/35 Fermé.
- Pénétrer dans le Parc Fermé moteur en marche. 062.32.3 Se ravitailler ou effectuer des réparations sur le chemin entre le contrôle horaire et le Parc Fermé.
- Mise en marche du moteur à l'intérieur du Parc 062.32.5 Fermé.
- Fumer dans le Parc Fermé ou la zone de départ. 062.32.6 & 062.33.2
- Réparations effectuées à l'intérieur de la zone de 062.33.2 départ, avant le signal de départ.
- Arriver plus de 15 minutes en retard à la ligne de 062.36.2 départ. disqualifié 1 jour
- Ravitaillement en dehors des zones officielles ou 062.37 transport de carburant dans d'autres récipients que le réservoir à essence.
- Ne pas arrêter le moteur lors du ravitaillement. 062.37
- Effectuer tout travail de soudure dans les zones de 062.37 ravitaillement.
- Recevoir de l'aide extérieur non autorisée, recevoir 062.38 des pièces de rechange ou des outils en dehors des contrôles horaires avec ravitaillements.
- Utilisation d'une impulsion non autorisée. 062.40
- Etre accompagné par un autre coureur. 062.41

- *Quitter l'itinéraire, le parcourir en sens contraire et ne pas respecter le parcours indiqué.* 062.42
- *Violation des règles de la circulation.* 062.43  
disqualifié 1 jour
- *Modification d'une fiche horaire et/ou fiche de route, ou utilisation d'une fiche horaire d'un autre coureur.* 062.53.3
- *Manquer un contrôle horaire.* 062.53.5
- *Arriver à un contrôle horaire plus de 15 minutes après son heure initiale de départ (30' pour les féminines).* 062.58  
disqualifié 1 jour
- *Manquer ou non-arrêt à un contrôle de parcours.* 062.60  
disqualifié 1 jour
- *Pratique d'essais sur le parcours des épreuves spéciales.* 062.62
- *Sortir intentionnellement du parcours de tests.* 062.62
- *Cylindrée dépassant la limite minimum ou maximum autorisée pour la classe indiquée sur le formulaire d'engagement.* 062.63

## RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

### 062.70 OFFICIELS

*Les officiels chargés de constater les irrégularités devront, dans la mesure du possible, signaler la faute immédiatement et directement au coureur concerné, afin d'éviter toute ambiguïté.*

*L'organisateur devra donner la liste des officiels, y compris les commissaires techniques (nom + N° et type de licence FIM ou FMN), autorisés à constater les irrégularités au plus tard la veille du premier jour de la manifestation, à la Direction de Course FIM et aux délégués des FMNs présents à la Direction de Course.*

*Seules les personnes figurant sur cette liste seront reconnues comme officiels en plus des membres de la Direction de Course et les membres du Collège des Commissaire FIM.*

*Chaque irrégularité constatée fera l'objet d'un rapport écrit mentionnant le jour, l'heure, le lieu et une description de l'irrégularité constatée.*

### 062.71 ACCEPTATION DES DÉCISIONS OFFICIELLES

*Tout coureur est tenu d'accepter tous les résultats, mesures, distances et décisions officielles, et il autorise les organisateurs à les publier de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. Il consent également à ce que toute publicité qu'il fera ayant trait à la manifestation, ou qui sera faite en son nom, soit conforme à la vérité, précise, et ne prête pas à équivoque. Le coureur s'engage également à ne faire paraître aucune publicité concernant les résultats avant la publication officielle du classement par l'organisateur, et en cas de modifications apportées au classement par suite de réclamations ou pour toute autre raison, il ne fera paraître que le classement ou les résultats ainsi modifiés.*

### 062.73 RÉCLAMATIONS ET APPELS

- 1. Toute personne ou groupe de personnes (coureur, team, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.*
- 2. Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.*

3. *En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, d'une équipe ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le premier départ de l'événement.*
4. *Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.*
5. *Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.*
6. *Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*
7. *Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par un frais supplémentaire de € 150.-. Cette somme ira au mécanicien ayant ouverte le moteur si le moteur est jugé aux normes. Si le moteur n'est pas jugé conforme avec le règlement les frais supplémentaire seront retournés à la personne qui à poser réclamation.*
8. *Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une frais supplémentaire de € 750.-.*
9. *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté (660 Euros & appel écrit) 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*
10. *Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : € 1'320.-).*
11. *Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.*

## **62.73.1 Règles et procédures à suivre en cas d'application de pénalité par la Direction de Course, de Réclamation devant la Direction de Course, et d'Appel devant les Commissaires FIM.**

### A. Règles et procédures en cas d'application de pénalité par la Direction de Course.

La Direction de Course prendra la décision de manière collégiale et majoritaire. La décision sera notifiée au nom de la Direction de Course.

La Direction de Course devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'appliquer la pénalité appropriée si nécessaire, à savoir :

- Pouvoir convoquer et entendre le (ou les) pilote(s) individuellement.
- Convoquer et entendre le ou les officiels et ou commissaires ayant constaté la ou les faute(s) alléguée(s).
- Visionner les éventuels photos ou films des circonstances de la faute ou des fautes constatée(s) ou alléguée(s) si approprié et, si besoin, se déplacer sur l'endroit des faits, afin d'établir les faits avec exactitude dans la mesure du possible.
- Prendre connaissance de tous les documents écrits de l'officiel ayant constaté la ou les faute(s) alléguée(s) et en garder une copie pour le dossier.
- Tenir compte des éventuelles circonstances atténuantes (p. ex. faute d'un officiel, faute de l'organisation, absence d'information, etc.) ou aggravantes (p. ex. intention, comportement du coureur).
- Tenir compte du principe de proportionnalité dans le choix de sanction à appliquer.
- Indiquer par écrit avec précisions les motifs de la décision, qui devra être motivée, signée et datée et consignée dans le procès-verbal de la séance de la Direction de Course.
- S'assurer que la décision prise n'est pas en contradiction avec le Code Sportif et le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.

## B. Règles et procédures en cas de réclamation devant la Direction de Course

*La Direction de Course prendra la décision de manière collégiale et majoritaire. Elle sera notifiée au nom de la Direction de Course.*

*Elle veillera à encaisser la caution prévue à l'Article 4.2 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.*

*Pour être admissible, la Réclamation doit être écrite, signée, datée et présentée dans les délais prévus à l'Article 4.2 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.*

*La Direction de Course devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de trancher la réclamation à savoir :*

- *Convoquer et entendre le (ou les) pilote(s) qui font l'objet de la réclamation individuellement et éventuellement ensemble.*
- *Convoquer et entendre le (ou les) personnes qui ont présenté la/les réclamation(s) individuellement et éventuellement ensemble.*
- *Convoquer et entendre si nécessaire toute autre personne directement concernée (p. ex. le chef d'équipe) et les éventuels témoins (p. ex. officiels, commissaires, autres pilotes, chefs d'équipe, etc.).*
- *Visionner les éventuels photos ou films des circonstances ayant donné lieu à la réclamation et, si besoin, se déplacer sur l'endroit des faits, afin d'établir les faits avec exactitude dans la mesure du possible.*
- *Prendre connaissance de tous les documents écrits pertinents et en garder une copie pour le dossier.*
- *Organiser un débat contradictoire si le(s) pilote(s) incriminés le demande(nt).*
- *Tenir compte du principe de la proportionnalité.*
- *Indiquer par écrit avec précisions les motifs de la décision, qui devra être motivée, signée et datée et consignée dans le procès-verbal de la séance de la Direction de Course.*
- *S'assurer que la décision prise n'est pas en contradiction avec le Code Sportif et le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.*

### C. Règles et procédures en cas d'appel devant les Commissaires FIM.

*Le Collège des Commissaires FIM prendra la décision de manière collégiale et majoritaire. Elle sera notifiée au nom du Collège des Commissaires FIM.*

*Il veillera à encaisser la caution prévue à l'article 062.73*

*Pour être admissible, l'Appel doit être écrite, signée, datée et présentée dans les délais prévus soit au plus tard dans les 30 minutes après la notification de la Décision.*

*Le Collège des Commissaires FIM devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de trancher l'appel, à savoir :*

- *Convoquer et entendre le (ou les) personnes qui ont interjeté l'appel individuellement et éventuellement ensemble.*
- *Convoquer et entendre si nécessaire le ou les pilote(s) directement concerné(s) par la décision de la Direction de Course.*
- *Convoquer et entendre si nécessaire toute autre personne directement concernées (p. ex. le chef d'équipe) et les éventuels témoins (p. ex. officiels, commissaires, autres pilotes, chefs d'équipe, etc.)*
- *Entendre les officiels (Direction de Course) qui ont pris la décision de première instance.*
- *Visionner les éventuels photos ou films des circonstances ayant donné lieu à la réclamation et, si besoin, se déplacer sur l'endroit des faits, afin d'établir les faits avec exactitude dans la mesure du possible.*
- *Prendre connaissance de tous les documents écrits pertinents et en garder une copie pour le dossier.*
- *Organiser un débat contradictoire si l'appelant le demande.*
- *Tenir compte du principe de la proportionnalité.*
- *Indiquer par écrit avec précisions les motifs de la décision, qui devra être motivée, signée, datée et consignée dans le procès-verbal de la séance du Collège de Commissaires FIM.*
- *S'assurer que la décision prise n'est pas en contradiction avec le Code sportif et le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.*

*Nota bene :*

*Dans les cas décrits sous A, B et C ci-dessus :*

- *Le pilote pourra se faire représenter par son délégué ou toute autre personne désignée par lui-même et par écrit. La personne qui représente le pilote devra être en possession d'une licence FIM (Délégué FMN ou Chef d'Equipe Enduro).*
- *Tous les documents devront comporter la date, l'heure, le nom en lettres majuscules et la signature de la personne l'ayant rédigé, et le N° de sa licence FIM.*
- *Les réunions devront se faire à huit clos et seules les personnes ayant un rapport direct avec le cas pourront y assister. En cas de désaccord, la Direction de Course ou le Collège des Commissaires le cas échéant tranchera.*
- *La décision écrite et motivée devra être affichée au panneau officiel.*
- *Le(s) pilote(s) devra(ont) être notifié(s) de la décision et les éventuelles voies de recours par écrit dans les meilleurs délais.*
- *Un dossier regroupant toute les pièces de la procédure devra être envoyé à la FIM dans les 5 jours ouvrables.*

#### **062.74 AMENDES ET CAUTIONS DE RÉCLAMATIONS**

*La FMNR tiendra un compte de toutes les amendes et cautions de réclamations qu'elle recevra, et elle en adressera le compte et le montant encaissé à la FIM, une fois la manifestation terminée.*

#### **062.75 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT**

*L'interprétation du présent règlement et du RP est de la compétence de la CEN (voir art. 4 du Code Sportif). Toute autre question non prévue dans ce règlement sera sujette à l'interprétation de la Direction de Course FIM et/ou du collège des commissaires FIM.*

## **062.76 PUBLICATION DES RÉSULTATS**

*Les résultats journaliers complets des Championnats et Coupes du Monde FIM d'Enduro doivent être publiés le plus rapidement possible. Cependant, si cela présente certaines difficultés, les temps et les points attribués chaque jour doivent être publiés avant la réunion du soir de la Direction de Course FIM, et les résultats du jour précédent doivent être communiqués aux coureurs avant qu'ils ne prennent le départ, le 2<sup>e</sup> jour.*

## **062.77 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET CONFÉRENCE DE PRESSE**

*La Cérémonie de Remise des Prix, sous la responsabilité du Promoteur, devra avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur de la manifestation. L'heure de la Cérémonie de Remise des Prix sera annoncée aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réunions de la Direction de Course FIM et publiée sur le tableau officiel ainsi que sur le tableau du Promoteur.*

*Durant la Cérémonie de Remise des Prix, et pour chaque catégorie/classe, l'hymne national du pays du vainqueur (basé sur son passeport) doit être joué et, si possible, le drapeau national des trois premiers coureurs peuvent être hissés en même temps.*

*Les trois premiers coureurs de chaque catégorie/classe, ainsi que n'importe quel autre coureur invité par le Directeur de Course, devront prendre part à une petite Conférence de Presse qui aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.*

*Si un coureur est absent à la Cérémonie de Remise des Prix ou à la Conférence de Presse, sans accord préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de 300 EUR. Si le coureur ne paie pas l'amende dans les 90 jours qui suivent la fin de la manifestation, il pourra être disqualifié de la manifestation, ou une autre sanction prévue dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM. La sanction devant être proportionnelle à la faute, aux circonstances (atténuantes ou aggravantes si applicables) et à l'avantage éventuel dont le pilote a pu bénéficier.*

## **062.78 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX FIM ANNUELLE**

*Un coureur ayant remporté un titre de Champion du Monde FIM, dans n'importe quelle catégorie/classe, doit être présent à la Cérémonie de Remise des Prix FIM. Un coureur qui n'assiste pas à la Cérémonie est passible d'une amende d'un montant minimum de CHF 10'000.- et de CHF 100'000.- maximum.*

---

**062.79**      **Fonds de Solidarité CEN**

*Après chaque saison, la CEN attribuera des subventions pour les coureurs qui ont fait des déplacements outre-mers. Les pilotes souhaitant recevoir une Subvention de Solidarité devront faire parvenir un dossier de demande comprenant leurs billets d'avions.*

*Les subventions seront versées aux FMNs des coureurs qui les leur transféreront.*



---

**RÈGLEMENT 064**  
**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO JUNIOR**

<b>064.1</b>	<b>GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>73</b>
<b>064.2</b>	<b>CLASSES-MOTOCYCLES .....</b>	<b>73</b>
<b>064.3</b>	<b>AGE DES COUREURS .....</b>	<b>73</b>
<b>064.4</b>	<b>ENGAGEMENTS.....</b>	<b>73</b>
<b>064.5</b>	<b>DÉPART .....</b>	<b>74</b>
<b>064.6</b>	<b>LICENCES DES COUREURS .....</b>	<b>74</b>
<b>064.7</b>	<b>RÉSULTATS ET CLASSEMENTS.....</b>	<b>74</b>
<b>064.8</b>	<b>MÉDAILLES ET DIPLÔMES.....</b>	<b>74</b>

## **064.1 GÉNÉRALITÉS**

*Un Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior se déroulera lors du Championnat du Monde FIM d'Enduro, conformément aux Règlements 062 et 064.*

## **064.2 CLASSES-MOTOCYCLES**

*Catégories :*

*Coupe du Monde d'Enduro Junior 1 (J1) : Jusqu'à 250cc 2 T et 4 T*

*Coupe du Monde d'Enduro Junior 2 (J2) : plus de 255cc 2 T et 4 T*

*Plaques-numéros :*

*Junior 1 : Fond noir Numéros blancs*

*Junior 2 : Fond vert Numéros blancs*

*Dans les catégories Junior (J1, J2) il est autorisé, durant la saison de changer de motocycles dans la limite prescrite des catégories. De même, les limites spécifiques aux classes de l'Article 01.07 des règles techniques Enduro doivent être respectées.*

## **064.3 AGE DES COUREURS**

*Les coureurs s'inscrivant au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior devront avoir moins de 23 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat) et être détenteurs d'un permis de conduire valide.*

## **064.4 ENGAGEMENTS**

*Les coureurs peuvent s'inscrire à toutes les manifestations comptant pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior (voir Art. 62.3).*

*Cependant, seuls les coureurs qui n'ont pas terminé dans les 6 premiers au classement final du Championnat du Monde FIM d'Enduro dans les classes Enduro 1, Enduro 2 et Enduro 3 au cours des trois dernières années pourront participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.*

*Le vainqueur de la catégorie Junior à la fin de chaque saison ne sera pas autorisé à courir à nouveau dans la catégorie Junior.*

*Toutes les inscriptions doivent être faites en accord avec l'article 062.4 et 062.12.*

## **064.5 DÉPART**

*Les coureurs Enduro Junior partent après les catégories EnduroGP (E1, E2, E3) (selon l'Art. 062.34).*

## **064.6 LICENCES DES COUREURS**

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM Championnat du Monde Junior valide pour participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.*

## **064.7 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS**

*Le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior se déroulera lors de la majeure partie des manifestations du Championnat du Monde FIM d'Enduro. Les classements finaux prendront en compte les 10 meilleurs résultats en Junior 1 et Junior 2.*

*Le vainqueur du Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior sera déterminé en fonction du classement général des catégories Junior 1 et Junior 2.*

*Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro (Art. 062.9) sera appliqué pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.*

## **064.8 MÉDAILLES ET DIPLÔMES**

*Les récompenses suivantes seront décernées aux coureurs :*

### **Coupe du Monde d'Enduro Junior 1**

- **Premier** 1 médaille or et 1 Diplôme FIM
- **Deuxième** 1 médaille argent
- **Troisième** 1 médaille bronze

### **Coupe du Monde d'Enduro Junior 2**

- **Premier** 1 médaille or et 1 Diplôme FIM
- **Deuxième** 1 médaille argent
- **Troisième** 1 médaille bronze

### **Championnat du Monde d'Enduro Junior**

- **Premier** 1 médaille or et 1 Diplôme FIM
- **Deuxième** 1 médaille argent
- **Troisième** 1 médaille bronze



---

**RÈGLEMENT 067**  
**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO JEUNES**

067.1	GÉNÉRALITÉS.....	76
067.2	CLASSES-MOTOCYCLES .....	76
067.3	AGE DES COUREURS .....	76
067.4	ENGAGEMENTS.....	76
067.5	DÉPART .....	76
067.6	LICENCES DES COUREURS .....	76
067.7	RÉSULTATS ET CLASSEMENTS.....	76
067.8	MÉDAILLES ET DIPLÔMES .....	77

## **067.1 GÉNÉRALITÉS**

*Un Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes se déroulera lors du Championnat du Monde FIM d'Enduro, conformément aux annexes 062 et 067.*

## **067.2 CLASSES-MOTOCYCLES**

*Nom de la catégorie : Enduro Jeunes*

*Motocycles : de 100cc à 125cc, 2T*

*Plaques-numéros : Fond bleu  
Chiffres blancs*

## **067.3 AGE DES COUREURS**

*Les coureurs s'inscrivant au Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes devront avoir moins de 21 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat) et être détenteurs d'un permis de conduire valide.*

## **067.4 ENGAGEMENTS**

*Voir Art. 062.4 et 062.12.*

## **067.5 DÉPART**

*La classe Enduro Jeunes part après les catégories EnduroGP (E1, E2, E3) et Enduro Junior (J1, J2) (selon l'Art. 062.34).*

## **067.6 LICENCES DES COUREURS**

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes valide pour participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes.*

## **067.7 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS**

*Le Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes se déroulera lors de la majeure partie des manifestations du Championnat du Monde FIM d'Enduro. Le classement final du Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes prendra en compte les 8 meilleurs résultats de la saison.*

*Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro (Art. 062.9) sera appliqué pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Jeunes.*

## **067.8 MÉDAILLES ET DIPLÔMES**

*Les récompenses suivantes seront décernées aux coureurs :*

- *Premier*            *1 médaille or et 1 Diplôme FIM*
- *Deuxième*        *1 médaille argent*
- *Troisième*       *1 médaille bronze*



---

**RÈGLEMENT 068**  
**COUPE DU MONDE FIM D'ENDURO FÉMININ**

068.1	GÉNÉRALITÉS.....	79
068.2	CLASSES-MOTOCYCLES .....	79
068.3	AGE DES COUREURS .....	79
068.4	ENGAGEMENTS.....	79
068.5	DÉPART .....	79
068.6	LICENCES DES COUREURS .....	79
068.7	RÉSULTATS ET CLASSEMENTS.....	79
068.8	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES .....	80

## **068.1 GÉNÉRALITÉS**

*Les manifestations qui comptent pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Femmes seront décidées par le Bureau CEN et le promoteur. Elle seront publiées dans le Calendrier.*

## **068.2 CLASSES-MOTOCYCLES**

*Nom de la catégorie : Enduro Féminin*

*Motocycles : Catégories E1, E2, E3 du Championnat du Monde FIM d'Enduro*

*Plaques-numéros : Fond VIOLET Chiffres Blancs*

## **068.3 AGE DES COUREURS**

*Les coureurs s'inscrivant à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin doivent être détenteurs d'un permis de conduire valide; il n'y a pas d'âge maximum.*

## **068.4 ENGAGEMENTS**

*Voir Art. 062.4 et 062.12.*

## **068.5 DÉPART**

*Les coureurs Enduro Féminin partent après les catégories EnduroGP (E1, E2, E3), Enduro Junior (J1, J2) et Jeunes (selon l'Art. 062.34).*

## **068.6 LICENCES DES COUREURS**

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM Coupe du Monde d'Enduro Féminin valide pour participer à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.*

## **068.7 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS**

*Le résultat de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin seront valide pour toutes les manifestations de cette catégorie.*

*Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro (art. 062.9) s'applique à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.*

*Afin que des points soient attribués pour une manifestation, il faut que 3 coureurs de la catégorie Enduro Féminin au minimum aient passé les vérifications préliminaires et les contrôles administratifs de la manifestation.*

### **MÉDAILLES ET DIPLÔMES**

*Les récompenses suivantes seront décernées aux coureurs :*

- Premier           1 médaille or et 1 Diplôme FIM
- Deuxième        1 médaille argent
- Troisième       1 médaille bronze

### **068.8           DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

*L'organisateur doit faire attention à ce que toutes les participantes de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin puissent effectuer le parcours dans sa totalité, sans pour autant rendre facile le parcours du Championnat du Monde FIM d'Enduro. Pour cela, il doit éventuellement prévoir des déviations sur le parcours, clairement indiquées, pour l'Enduro Féminin.*

*Pour rappel, les différences entre la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin et le Championnat du Monde FIM d'Enduro sont les suivantes :*

- *Autorisation de ne faire que 50 à 75% du parcours (Art. 062.2)*
- *Temps imparti pour les contrôles horaires de 10% supérieur (Art. 062.51.4)*
- *Déviations des sections difficiles du Test Extrême (Art. 062.62)*
- *Un coureur qui arrive au contrôle horaire plus de 30 minutes après son heure initiale d'arrivée prévue à chaque contrôle horaire est automatiquement classé comme retiré. Toutefois, le coureur peut, dans certaines circonstances telles que prévues à l'art. 062.59, continuer l'épreuve jusqu'à ce que la Direction de Course FIM prenne la décision finale. (Art. 062.58).*

*Dans tous les cas, la Direction de Course FIM doit valider l'ensemble des dispositions et le parcours pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.*

## **NORMES FIM POUR LES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO**

*Avant le début de la première manche du Championnat du Monde FIM d'Enduro, la CEN organisera une réunion obligatoire pour les organisateurs afin de leur expliquer les nouveaux Règlements et le protocole. La FMNR qui sera absente à cette réunion se verra infliger une amende de 620 EUR.*

### **1. CONTRÔLES HORAIRES**

*Les contrôles horaires doivent être indiqués clairement depuis le Parc Fermé, 48 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.*

### **2. TESTS**

*Les tests doivent être indiqués clairement, depuis le Parc Fermé, 48 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.*

*Le chronométrage sera fait au moyen d'un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps.*

*Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.*

*Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test.*

*Le parcours des tests en circuit fermé doit être délimité par des rubans de couleurs différentes pour chaque côté.*

*La Direction de Course FIM devra inspecter tous les tests spéciaux avant la manifestation (conformément à l'Art. 062.62).*

*L'organisateur doit prévoir à temps un chauffeur avec un véhicule adéquat et connaissant les lieux des tests spéciaux, afin que la Direction de Course FIM puisse inspecter ces tests.*

*L'accès au début et à la fin du test d'Enduro doit être indiqué clairement par des panneaux, afin que les coureurs et les managers puissent le trouver facilement.*

*Pour les tests spéciaux, le promoteur doit installer des moniteurs TV affichant les temps des tests spéciaux.*

### **3. PANNEAUX ROUTIERS**

*Des panneaux routiers sont obligatoires afin de localiser les emplacements des tests spéciaux et des contrôles horaires. Ils doivent être installés au moins 48 heures avant le début de la manifestation.*

### **4. POINT DE DÉPART**

*Une sonorisation doit être installée afin de faire l'appel des coureurs en anglais, français et dans la langue nationale.*

*Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie.*

### **5. ZONE DE TRAVAIL FINALE**

*La zone de travail finale doit avoir des dimensions répondant aux exigences les plus élevées en fonction du lieu et du type de manifestation. La surface doit être suffisamment dure (goudron ou gravier) pour permettre la circulation des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir à tout moment de la zone de travail finale. Des installations sanitaires (au minimum des toilettes) sont obligatoires. Des containers à déchets, des récipients de récupération pour huile, liquide de refroidissement, carburants, etc. doivent être prévus en nombre suffisant.*

*De plus, l'organisateur doit préparer et mettre gratuitement à disposition des zones pour l'Industrie (pour les détenteurs d'une licence de Constructeur ou d'Accessoires FIM).*

### **6. PARC DES COUREURS**

*Le parc des coureurs doit :*

- *être situé près d'une région habitée et près des lieux suivants : hôpital, supermarché, pharmacie, station-service, etc;*
- *avoir un espace suffisant;*
- *être situé sur une surface asphaltée ou compacte permettant la circulation des véhicules de compétition par n'importe quel temps;*

- être organisé conformément aux dimensions des véhicules et caravanes des coureurs et constructeurs. Les véhicules privés des coureurs et mécaniciens ne doivent pas être autorisés dans le parc des coureurs;
- avoir à côté un parking pour les véhicules privés des coureurs, équipes, constructeurs et presse;
- avoir des voies de circulation ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir du parc des coureurs à tout moment;
- avoir des services sanitaires séparés pour les femmes et les hommes (y compris toilettes et douches);
- avoir des réserves d'eau potable et suffisamment de points d'alimentation électrique;
- avoir suffisamment de containers pour les poubelles. L'organisateur doit s'occuper de maintenir les services sanitaires propres;
- avoir des containers pour récupérer les huiles usées et les lubrifiants.
- les coureurs ayant des « Motor homes » ou caravanes seront dirigés vers un Camping de la localité mis à disposition et géré par l'organisateur. Celui-ci a la possibilité de demander un droit d'emplacement au coureur à condition qu'il fournisse à celui-ci eau et électricité et sanitaires (douche et WC) au minimum.

## **7. ZONE D'ENTRAÎNEMENTS**

*Une zone d'entraînements sera installée et indiquée par des panneaux depuis le parc coureurs.*

*Un membre du Club Organisateur doit être présent afin de pouvoir appeler le service d'urgence si nécessaire.*

## **8. PARKINGS POUR LA PRESSE, LA DIRECTION DE COURSE, LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES FIM ET LES OFFICIELS**

*Des places de stationnement séparées pour la Presse, les Membres de la Direction de Course et les Officiels doivent être installées et signalées spécialement.*

## **9. SALLE DE LA DIRECTION DE COURSE FIM**

*Pour les séances de la Direction de Course FIM, une salle doit être préparée afin d'assurer des conditions de travail tranquilles, pour environ 40 personnes.*

*Des tables et chaises seront disposées à l'intérieur de façon à ce que tout le monde puisse voir les membres de la Direction de Course. Des boissons seront prévues.*

*L'organisateur doit prévoir une connexion internet par Wifi qui sera installée dans la salle de la Direction de Course afin d'avoir accès au minimum aux sites de la FIM et du Promoteur et ainsi pouvoir avoir à sa disposition tous les règlements officiels de la FIM et les classements.*

*Un traducteur, au minimum dans les 2 langues officielles de la FIM, devra être présent afin de faciliter le déroulement des séances de la Direction de Course FIM.*

*Tous les documents doivent être disponibles en nombre suffisant pour toutes les personnes autorisées à assister aux réunions de la Direction de Course FIM.*

## **10. SALLE DE PRESSE**

*Une salle doit être prévue pour la Presse avec les installations minimales suivantes : tables, chaises, 1 photocopieuse, 2 lignes de téléphone, 1 fax et 5 à 10 ordinateurs avec connexions ADSL Internet. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.*

## **11. LISTE D'HÔTELS**

*Pour la réservation de chambres, une liste d'hôtels avec les lieux et les prix sera indiquée dans le Règlement Particulier.*

*La distance entre la zone de départ et l'hôtel, qui sera indiquée dans le RP, ne doit pas être trop importante.*

## **12. RÉSULTATS**

*Les résultats doivent être publiés au moins dans une des deux langues officielles de la FIM. Ils doivent être immédiatement envoyés par e-mail ou autre type d'envoi à tous les organisateurs subséquents du Championnat, au plus tard le lendemain matin de la manifestation.*

*Les chronométrateurs devront envoyer à l'Administration FIM les résultats par transfert électronique au plus tard le lendemain matin suivant la fin de la manifestation et remettre au Directeur de Course, au Commissaire FIM et Directeur d'Épreuve un fichier comprenant les résultats. L'organisateur devra fournir les PV des réunions de Direction de Course FIM et tout document jugé utile par la Direction de Course (moyens de sécurité, circulaires, feuilles de route, etc.).*

### **13. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

*La Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur. Pour la Cérémonie, il est recommandé d'avoir un podium agréablement décoré à la vue du public.*

*Le lieu et l'heure de la Cérémonie de Remise des Prix doivent également être publiés.*

### **14. CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX SYMBOLIQUE A LA DERNIÈRE ÉPREUVE DU CHAMPIONNAT**

*L'organisateur de la dernière épreuve comptant pour le Championnat devra organiser une fête durant laquelle une Cérémonie de Remise de Prix symbolique sera prévue pour les trois premiers classés*

### **15. RÈGLEMENT PARTICULIER**

*Deux copies papier et une copie e-mail du Règlement Particulier devront être envoyées à l'Administration FIM, ainsi qu'une copie pour le Directeur de d'Épreuve FIM, 2 mois au moins avant la date de la manifestation, pour obtenir l'approbation de la FIM.*

### **16. INSTRUCTIONS POUR ASSISTANCE**

*Seuls les coureurs en course peuvent arborer des numéros sur les plaques numéros de leur motocycle. Les motocycles des mécaniciens, suiveurs et autres chefs d'équipe ne doivent arborer aucun numéro.*

*En cas de non respect, le Directeur de Course et/ou la Direction de Course FIM pourront appliquer une des pénalités autorisées au code Disciplinaire et d'Arbitrage à l'article 3.3.1 aux teams et/ou pilotes auquel appartient le motocycle.*

## 17. RÈGLES GÉNÉRALES

- *Respecter le code de la route et les règles du pays organisateur.*
- *Rouler lentement sur les routes ou voies que les coureurs empruntent, aux contrôles horaires et dans la zone de travail finale.*
- *Laisser tous les lieux de stationnement propres.*
- *Utiliser les tapis d'environnement et les containers à déchets mis à disposition.*
- *Etre respectueux auprès de la population locale.*
- *Etre respectueux auprès des officiels et respecter les consignes de sécurité.*
- *Respecter le repos des autres dans le parc des coureurs.*
- *Respecter les interdictions de stationnement et laisser libre les voies d'accès aux secours.*

## FORMULAIRE TYPE POUR LE RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO GP

### PUBLICATION

Le Club \_\_\_\_\_ organise la \_\_\_\_\_  
manche du Championnat du Monde FIM d'Enduro 2018, au nom de la  
Fédération \_\_\_\_\_. La manifestation se déroulera conformément au  
Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi  
qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par la Direction de Course  
FIM.

La manifestation aura lieu le \_\_\_\_\_ (date) à  
\_\_\_\_\_ (lieu).

IMN	Championnats ou Coupes
402/	EGP, E1, E2, E3
404/	EJ (J1, J2)
410/	Ey
406/	Ew
Autres identification course support	

### ACCÈS

Aéroport le plus proche : \_\_\_\_\_

Autoroute : \_\_\_\_\_

Route nationale : \_\_\_\_\_

Ville la plus proche : \_\_\_\_\_

Sortie : \_\_\_\_\_

à km : \_\_\_\_\_

**Organisateur :**

Nom (Club): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No tél.: \_\_\_\_\_

No fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Internet : \_\_\_\_\_

**Service d'hébergement :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No tél. : \_\_\_\_\_

No fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Internet : \_\_\_\_\_



---

**Secrétariat de la manifestation :**

Adresse : \_\_\_\_\_

No tél. : \_\_\_\_\_

No fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Internet : \_\_\_\_\_

## 1. INSCRIPTIONS

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription « électronique » mis à disposition sur le site [www.endurogp-registration.org](http://www.endurogp-registration.org), toute information relative au coureur, équipe, sponsor et la marque de la machine, etc. devront y être remplis.

Celui-ci sera accompagné des droits d'engagement payable par carte bancaire, via un système sécurisé. La validation du bulletin d'engagement sera validée une fois le paiement effectué.

Les droits d'engagement seront de 250 EUR/Pilote Masculin et de 180 EUR/ Pilote Jeunes et Féminine pour les 3 jours. Les droits d'engagement seront accompagnés de 30 € pour la location des transpondeurs. (Aussi pour les coureurs nationaux en compétition dans les classes nationales).

Les inscriptions doivent être reçues avant le \_\_\_\_\_ (21 jours avant le premier jour de la manifestation). Ou sera possible après cette échéance avec une amende de 50 € par entrée. L'organisateur local est responsable des inscriptions à la course OPEN NATIONAL.

Les coureurs qui ne sont pas membres de la FMNR doivent faire approuver leur bulletin d'engagement par leur Fédération Nationale.

Les coureurs doivent également signer le liste de présence officielle sur place avant l'Inspection Technique afin d'apparaître sur la liste de départ officielle.

## 2. CONTRÔLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT

Le contrôle technique aura lieu le \_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_ (lieu) selon l'horaire type.

Pendant l'enregistrement, le transpondeur ainsi que son support et la notice de montage seront distribués aux participants qui ne possèdent pas déjà le support approprié. Le coût de chaque support est inclus dans les frais de location du transpondeur.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière du pays où elle est immatriculée; elle doit également correspondre aux exigences du Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, ainsi qu'à l'art. 062.22. Les parties intrinsèques seront marquées conformément à l'art. 062.23.1. Un contrôle de niveau sonore sera effectué conformément aux Règlements Techniques.

Au contrôle administratif (pour les coureurs qui ne sont pas des coureurs permanents ou des wild card), le coureur doit soumettre sa licence de coureur FIM, la licence de départ, le permis de conduire, le certificat d'assurance international (carte verte).

Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa machine en accord avec l'article 062.21 - 062.23, le certificat d'immatriculation d'origine de la moto (avec numéro de châssis) et la plaque d'immatriculation du véhicule, ainsi que son casque.

### 3. ORDRE DE DÉPART

L'ordre de départ et les numéros seront en conformité avec l'art. 062.34.

### 4. PARCOURS

#### PREMIERE ETAPE:

Premier jour (vendredi) : Super Test (prologue). Les premiers coureurs partiront à \_\_\_\_\_ (18h00 ou 19h00). Le Super Test se déroulera en course parallèle en forme de huit. Il y aura deux coureurs en même temps.

Deuxième jour (samedi) : Sera constituée de \_\_\_\_\_ tours, de \_\_\_\_\_ km, qui inclura :

- nombre de contrôles horaires par tour : \_\_\_\_\_
- nombre de tests CT : \_\_\_\_\_
- nombre de tests ET : \_\_\_\_\_
- nombre de tests XT : \_\_\_\_\_

#### DEUXIÈME ETAPE :

Troisième jour (dimanche) sera constitué de \_\_\_\_\_ tours, de \_\_\_\_\_ km, qui inclura :

- nombre de contrôles horaires par tour : \_\_\_\_\_
- nombre de tests CT : \_\_\_\_\_
- nombre de tests ET : \_\_\_\_\_
- nombre de tests XT : \_\_\_\_\_

Le lieu et la durée de chaque essai seront affichés à (lieu) à partir de \_(heure) - au moins 48 heures à l'avance.



## 5. PÉNALITÉS

Les pénalités doivent être conformes à l'art. 062.64.

## 6. **SECRETARIAT DE COURSE ET RÉUNIONS DE DIRECTION DE COURSE FIM**

Le Secrétariat de la course sera et celui-ci sera ouvert

\_\_\_\_\_ (heure/date).

Les réunions auront lieu à \_\_\_\_\_ (lieu)  
selon l'horaire type.

## 7. PRIX

Des prix seront décernés aux trois premiers coureurs de chaque Catégorie / classe.

## 8. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie de Remise des Prix aura lieu chaque jour dans la zone de départ immédiatement après l'arrivée du dernier coureur classé.

## 9. OFFICIELS

**Représentant FIM/CEN :**

**Collège des Commissaires :**

Commissaire FIM : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

Commissaire FMNR : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

**Direction de Course :**

Directeur d'Epreuve FIM : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

Inspecteur de Piste FIM : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

Directeur de Course : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

Super Licence FIM : \_\_\_\_\_

**Assist. Directeur de Course :**



**Délégués Technique :**

Directeur Technique FIM : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

**Chef Commissaire**

Technique FMNR : \_\_\_\_\_ Licence FIM Senior No : \_\_\_\_\_

Commissaire Technique FMNR : \_\_\_\_\_ Licence FIM No : \_\_\_\_\_

**Délégués Médicaux :**

Délégué Médical FIM (si applicable) : \_\_\_\_\_ Licence FIM No :

Chef du Service Médical : \_\_\_\_\_ Licence FIM No :

**Délégués Environnement :**

Délégué Environnement FIM (si applicable): \_\_\_\_\_ Licence FIM No :

Commissaire Environnement FMNR : \_\_\_\_\_ Licence FIM No :

Commissaire Sécurité FMNR : \_\_\_\_\_

Chronométrateur : \_\_\_\_\_

Attaché de Presse : \_\_\_\_\_

Secrétaire de Jury : \_\_\_\_\_

Promoteur : **Alain Blanchard - ABC Communication**

*La liste des officiels (nom + N° de licence) de l'organisation sera affichée sur le panneau d'informations et la liste communiquée à tous les participants et membre de la Direction de Course.*

**Délégués FMN : Conformément à l'Art. 062.6.1.**

**10. LISTE D'HÔTELS**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Ajouter la liste des hôtels en annexe ou donner l'information d'un site officiel.*

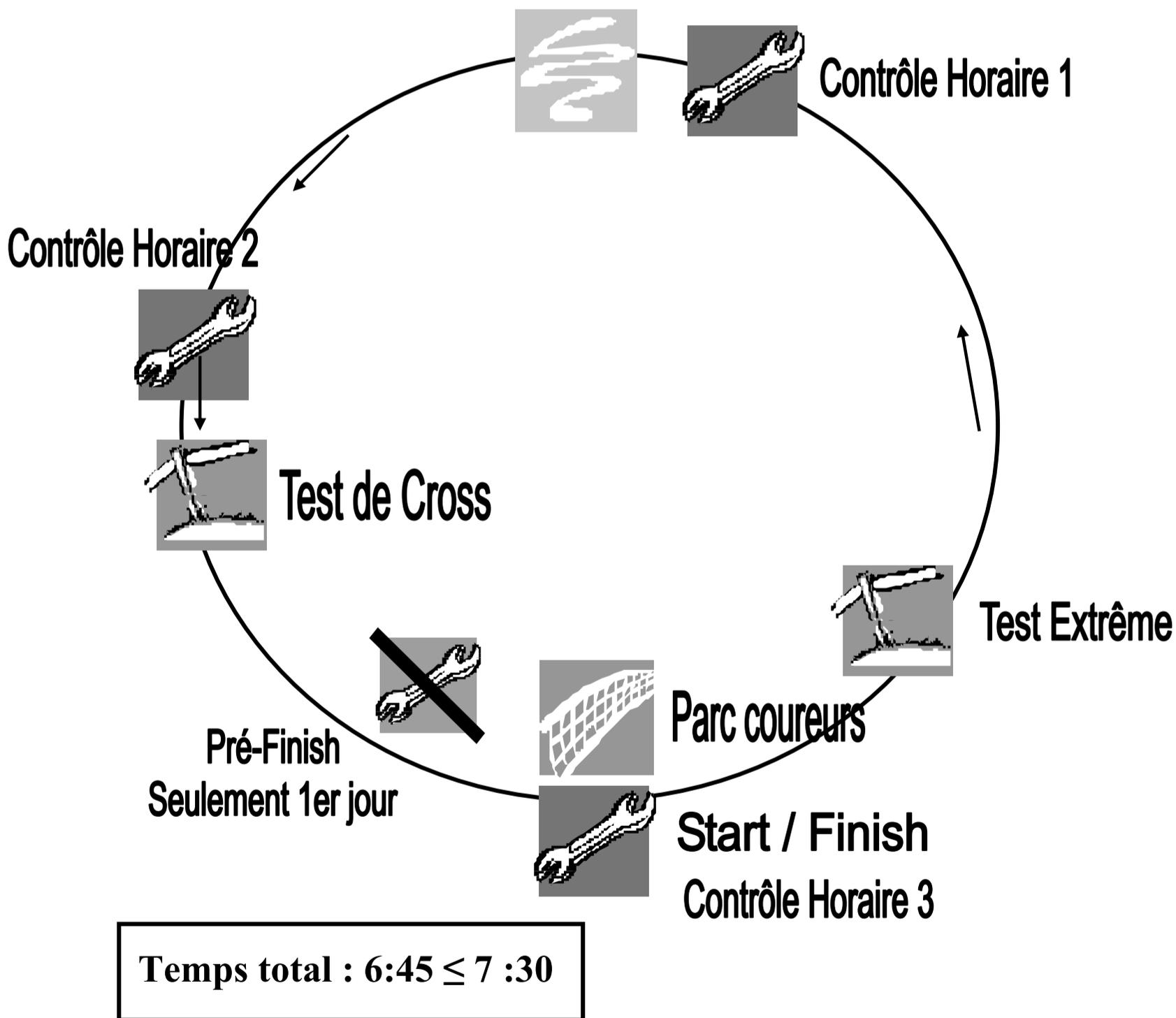


**Country**  
**Day, Month, Year**  
**Moto Club XXX**  
**Diagramme Z**

Logo du Championnat

**Heure de départ : 09:00**

**Test d'Enduro**



## HORAIRE TYPE POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

<b>Mercredi</b>	<b>Approx. 14:00</b>	<b>Distribution des horaires, fiche horaire et itinéraires.</b>
<b>Jeudi</b>	<b>09:00</b>	<b>Ouverture parc coureurs</b>
	<b>14:00-18:00</b>	<b>Ouverture zone d'entraînements</b>
	<b>14:00</b>	<b>Ouverture du quartier général</b>
	<b>14:00</b>	<b>Ouverture de la salle de presse</b>
	<b>18:00</b>	<b>Réunion avec les organisateurs et le Directeur d'Epreuve</b>
<b>Vendredi</b>	<b>09:00</b>	<b>1<sup>ère</sup> séance de Direction de Course</b>
	<b>09:00-11:00</b>	<b>Zone d'entraînement</b>
	<b>12:00-15:00</b>	<b>Contrôle administratif et Contrôle Technique</b>
	<b>15:30</b>	<b>2<sup>ème</sup> séance de Direction de Course</b>
	<b>16:30</b>	<b>Briefing des Coureurs</b>
	<b>18:00 ou 19:00 - 21:00 ou 22:00</b>	<b>Super Test (prologue)</b>
		<b>Après la Super Test, les motocycles seront placés dans le Parc-Fermé.</b>
<b>Samedi</b>	<b>09:00</b>	<b>1<sup>er</sup> départ</b>
	<b>Immédiatement après l'arrivée du dernier coureur, pour les 3 premiers classés de chaque classe</b>	<b>Cérémonie de Remise des Prix organisée par le promoteur</b>
	<b>19:00</b>	<b>3<sup>ème</sup> séance de Direction de Course</b>
<b>Dimanche</b>	<b>09:00</b>	<b>1<sup>er</sup> départ</b>
	<b>Immédiatement après l'arrivée du dernier coureur, pour les 3 premiers classés de chaque classe</b>	<b>Cérémonie de Remise des Prix organisée par le promoteur</b>
	<b>17:00</b>	<b>4<sup>ème</sup> et dernière séance de Direction de Course</b>



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME

**FIM-LIVE**.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES  
cen@fim.ch

6540002